

SDACR - Schéma Départemental d'Analyse et de



Couverture des Risques

# SDACR

2026 > 2030

SDIS 53

Rue de l'Eglanière  
53940 Saint-Berthevin  
[www.sdis53.fr](http://www.sdis53.fr)



# INTRODUCTION

**Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) constitue le document de référence en matière de sécurité civile.** Il dresse l'inventaire des risques auxquels est exposé le département de la Mayenne et définit les objectifs de couverture que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) doit mettre en œuvre pour y répondre.

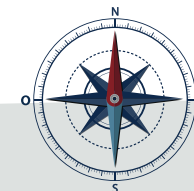
**Au-delà de son rôle réglementaire, le SDACR s'inscrit comme un schéma directeur.** Il fixe les orientations politiques et organisationnelles qui guident l'action du SDIS et s'adapte à l'évolution du territoire, qu'elle soit démographique, économique, sociale ou environnementale. Son actualisation régulière garantit la pertinence et l'efficacité du dispositif de sécurité civile.

La réussite de cette mission repose sur la mobilisation du potentiel humain et matériel du SDIS. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, appuyés par les personnels administratifs, techniques et spécialisés, constituent une ressource essentielle, dont l'action s'appuie sur des moyens matériels performants et adaptés aux enjeux opérationnels. Le SDACR veille à assurer une cohérence entre ce potentiel et les besoins du territoire.

Dans un contexte de sollicitation opérationnelle croissante, il importe de recentrer l'action sur l'urgence et de préserver la disponibilité des secours face aux situations vitales. La maîtrise des engagements, en lien avec les partenaires institutionnels et les acteurs de la sécurité, demeure une exigence forte afin de garantir l'efficacité et la réactivité de la réponse opérationnelle.

Enfin, le SDACR affirme une vision de résilience collective. La sécurité civile ne saurait être l'affaire du seul SDIS : elle repose sur la responsabilité partagée des collectivités, des institutions, des acteurs économiques, du monde associatif et des citoyens. La prévention, la préparation aux crises et la diffusion d'une véritable culture du risque constituent des leviers essentiels pour renforcer la capacité du département à faire face aux aléas et à en surmonter les effets.

**À travers ces principes, le SDACR 53 trace une feuille de route claire et prospective : valoriser le potentiel humain et matériel, maîtriser la sollicitation opérationnelle en la recentrant sur l'urgence, et inscrire l'action de sécurité civile dans une dynamique de résilience collective.**



# ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

# MOT DES AUTORITÉS

## **M. Olivier RICHEFOU, Président du Conseil d'Administration du SDIS 53**



Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques illustre l'ambition des élus de la Mayenne de garantir à chaque habitant un service public de secours moderne, efficace et solidaire. En lien étroit avec les collectivités locales, le SDIS 53 assure la protection de notre territoire en s'appuyant sur la richesse de son maillage territorial et sur l'engagement remarquable des sapeurs-pompiers volontaires, professionnels et PATS. Ce document traduit notre volonté de renforcer l'adéquation entre les moyens humains et matériels et les besoins du département, dans un souci permanent de responsabilité et de maîtrise budgétaire. Plus qu'un outil réglementaire, il constitue une feuille de route pour construire, avec l'ensemble des acteurs locaux, un service de secours toujours plus proche, réactif et résilient.

## **Mme Nadège BAPTISTA, Préfète de la Mayenne**

Garantir la sécurité de tous est une mission régalienne de l'État, à laquelle concourent les collectivités locales, les forces de sécurité intérieures et les armées. Le SDACR 53 traduit cette ambition en définissant les objectifs de couverture des risques propres à notre département. Il repose sur une analyse fine des vulnérabilités et sur une anticipation des évolutions démographiques, économiques et environnementales. Il rappelle également la nécessité de recentrer l'action opérationnelle sur les urgences vitales et de renforcer la culture du risque, qui concerne l'ensemble des citoyens. Ce document stratégique témoigne de l'engagement constant de l'État aux côtés du SDIS 53 et des collectivités pour garantir une réponse de sécurité civile adaptée, cohérente et résiliente.

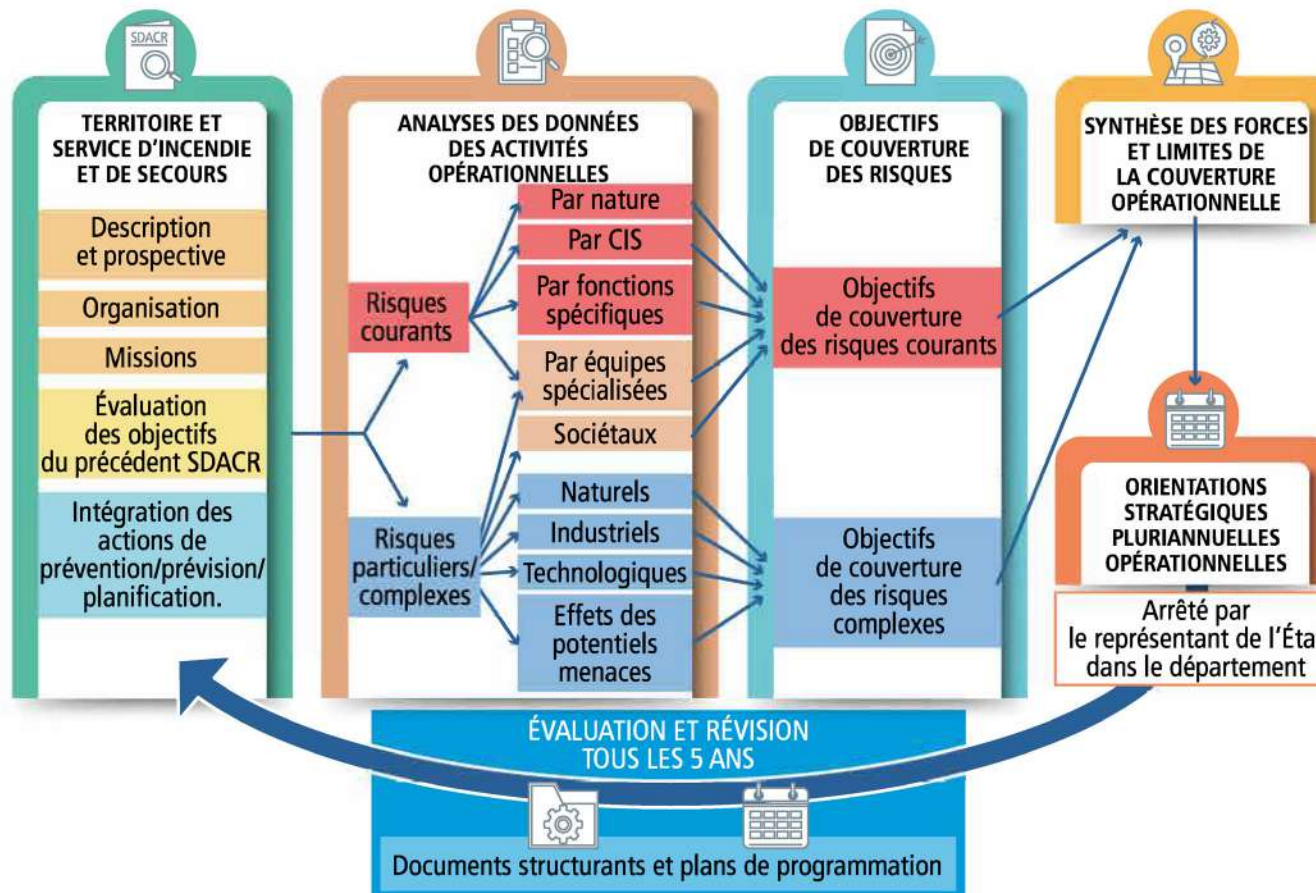


## **Colonel Thierry ROBERT, Directeur Départemental du SDIS 53**



Le SDACR 53 constitue un outil essentiel de pilotage pour le commandement opérationnel des secours. Il nous permet de mettre en cohérence le potentiel humain et matériel dont dispose le SDIS avec la réalité des risques identifiés sur le terrain. Dans un contexte de sollicitations croissantes, il fixe le cadre nécessaire pour maîtriser l'engagement opérationnel et concentrer nos forces sur les situations d'urgence, là où chaque minute compte. Mais la sécurité civile ne se limite pas à l'action des sapeurs-pompiers : elle repose sur une responsabilité partagée et sur la résilience collective. Ce schéma engage l'ensemble de nos femmes et de nos hommes, professionnels et volontaires, aux côtés des partenaires institutionnels et des citoyens, dans la construction d'un dispositif de secours performant, solidaire et tourné vers l'avenir.

# CYCLE D'ÉLABORATION DU SDACR



# SOMMAIRE

## **I) Monographie du département de la Mayenne**

**p. 1 - 12**

1.1 Un département rural

p.2

1.2 Une économie dynamique

p.3

1.3 Un système de santé en tension

p.5

1.4 Des inégalités territoriales

p.6

1.5 Une omniprésence de la voiture

p.8

1.6 Une ambition d'énergie renouvelable

p.9

1.7 Un dérèglement climatique à intégrer

p.11

## **II) Description du SDIS 53 : organisation territoriale et vulnérabilités**

**p. 13 - 27**

2.1 Missions et fonctionnement

p.14

2.2 Organisation fonctionnelle

p.15

2.3 Organisation territoriale et diagnostic

p.16

2.4 Organisation opérationnelle et diagnostic

p.18

2.5 Le parc roulant : diagnostic et perspectives

p.26

## **III) Evaluation des SDACR 2017 et 2021**

**P. 28 - 41**

3.1 Evaluation du SDACR Risques courants 2017

p.29

3.2 Délai de couverture

p.30

3.3 Optimisation de la couverture opérationnelle

p.35

3.4 Evaluation du SDACR risques particuliers

p.38

# SOMMAIRE

<b>VI) Analyse des risques courants et complexes</b>	<b>p. 42 - 50</b>
4.1 Définitions	p.43
4.2 Secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP)	p.44
4.3 Secours routier (SR)	p.45
4.4 Incendies (INC)	p.46
4.5 Incendies feux de forêts et d'espaces naturels (INC FDFEN)	p.47
4.6 Unité de sauvetage appui et recherche (USAR)	p.48
4.7 Nageurs sauveteurs aquatiques (SAV)	p.49
4.8 Equipes spécialisés risques nucléaire, radiologique, biologique, chimique ou explosif (NRBCE)	p.50
<b>V) Rapport Coût-Efficacité</b>	<b>p. 51 - 53</b>
5.1 Les secours et soins d'urgence à personne	p.52
5.2 Un incendie d'habitation	p.53
5.3 Un feu d'espaces cultivés	p.53
<b>VI) Orientations stratégiques 2026 &gt; 2030 et indicateurs</b>	<b>P. 54 - 67</b>
6.1 Les orientations	p.55
6.2 Les mesures du SDACR 2026 > 2030	p.60



# 1 Monographie du département de la Mayenne

## 1.1 UN DÉPARTEMENT RURAL...

Le département de la Mayenne est situé dans la région **Pays de la Loire** et est structuré autour de trois agglomérations (Laval le chef-lieu, Mayenne et Château-Gontier-sur-Mayenne).

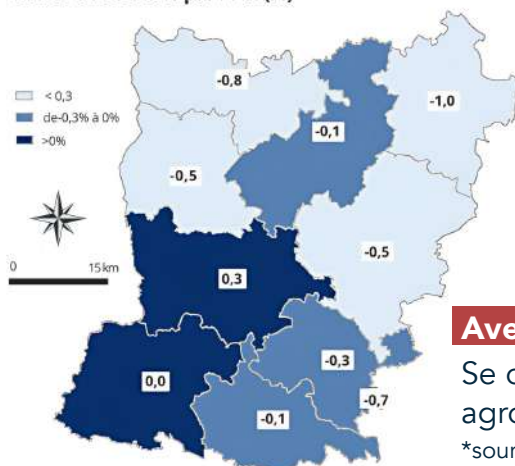
Son territoire est principalement agricole (80 %) avec une faible urbanisation (7,9 %) et des zones boisées (7,1 %). Son relief est marqué par le Massif armoricain.

Le département totalise 6 500 km de cours d'eau comprenant notamment la rivière Mayenne.

Son climat est océanique avec des variations de précipitations importantes.



Carte 6-Évolution moyenne annuelle de la population entre 2015 et 2021 par EPCI (%)



### ...faiblement peuplé

- Une évolution démographique différente selon les EPCI (-0,1% par an en moyenne sur la période 2015-2021) : baisse de la fécondité et solde migratoire négatif.
- Une population plutôt jeune mais vieillissante : les moins de 20 ans représentent 25% de la population en 2017, tandis que les plus de 65 ans en représentent 21%.
- 35% de la population vit seule et cette diminution de la taille des ménages se poursuit.
- Densité très contrastée sur le département de 28 à 167 habitants / km<sup>2</sup>.

### Avec un tissu économique dynamique

Se distingue par son secteur agricole (7,1% des emplois en 2021) et industriel (20,8%)\* notamment agroalimentaire.

\*source INSEE

### Un réseau principalement routier

- Un réseau routier et autoroutier qui traverse le département et le relie efficacement à Rennes et au Mans.
- Traversé par la ligne LGV d'Est en Ouest, mettant Laval à 1h20 de Paris.
- Un faible réseau ferré (146 km de voies).
- 1 aéroport axé sur les vols d'affaires et de loisirs.
- Un réseau fluvial de tourisme.

### Une bonne ressource en eau

- Une ressource en eau adaptée aux besoins et de qualité (principalement prélevée dans la Mayenne) mais pauvre en eaux souterraines.
- Une augmentation de la consommation d'eau par l'industrie.

### CHIFFRES CLÉS

- Superficie : 5 175 km<sup>2</sup>
- Population : 305 933 habitants
- 75<sup>ème</sup> rang des départements en métropole
- Faible densité : 59 habitants par km<sup>2</sup>
- 37% de la population sur Laval agglomération
- 58% d'eaux de surface et 42% d'eaux souterraines
- 7% de surface boisée dont 97% de forêts privées

## 1.2 UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

### Une population en diminution

La population diminue légèrement en Mayenne : 305 933 habitants en 2021. Cette tendance devrait s'accroître selon les prévisions de l'INSEE avec une projection de 304 000 habitants en 2030, et 297 000 en 2050.

### Qui fait baisser la population active

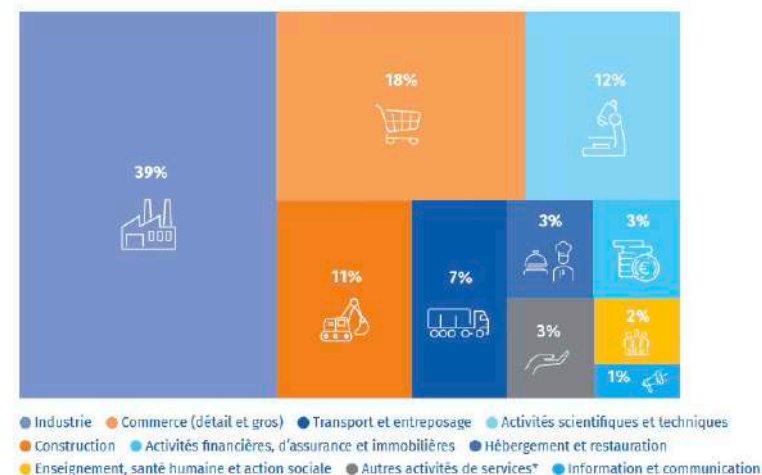
Conjonction de la baisse et du vieillissement de la population : la population active devrait diminuer de 0,25% par an. Seule la zone d'emploi de Laval devrait rester stable.

### Caractérisée par des emplois peu qualifiés

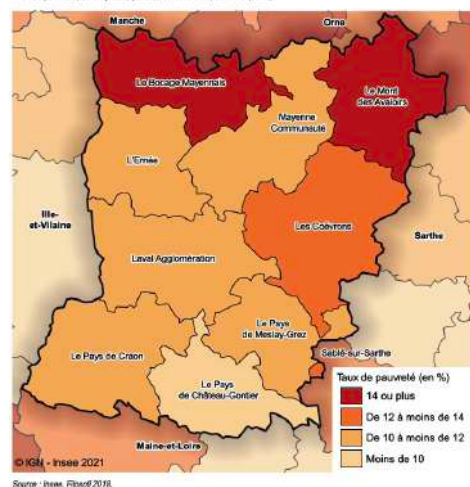
Le département se distingue par ses secteurs agricoles et industriels et un besoin important d'emplois peu qualifiés. Sur la période 2010-2021, le nombre d'agriculteurs et d'employés diminue tandis que les cadres et professions intermédiaires et ouvriers augmentent, témoignant de la tendance nationale au développement du secteur tertiaire.

La Mayenne présente peu d'élèves et d'étudiants, les jeunes partent se former hors département. Elle compte également peu de cadres parmi les emplois, et une surqualification des salariés mayennais.

### Répartition des emplois salariés par secteur d'activité



Taux de pauvreté, en Mayenne, par intercommunalité, en 2018 (en %)



### Peu de chômage et de pauvreté

La Mayenne a historiquement un taux de chômage parmi les plus faibles, notamment avec un taux d'emploi des femmes supérieur à la moyenne. Le taux de pauvreté est faible dans le département mais plus important dans les EPCI du Bocage Mayennais, du Mont des Avaloirs et des Coëvrons.

### Et des besoins en recrutement

Les entreprises sont confrontées à des difficultés de recrutement (69,4% de recrutements difficiles) que la baisse projetée de la population active devrait aggraver. Freins au recrutement : attentes des nouvelles générations et pénurie de main d'œuvre dans le bassin d'emploi.

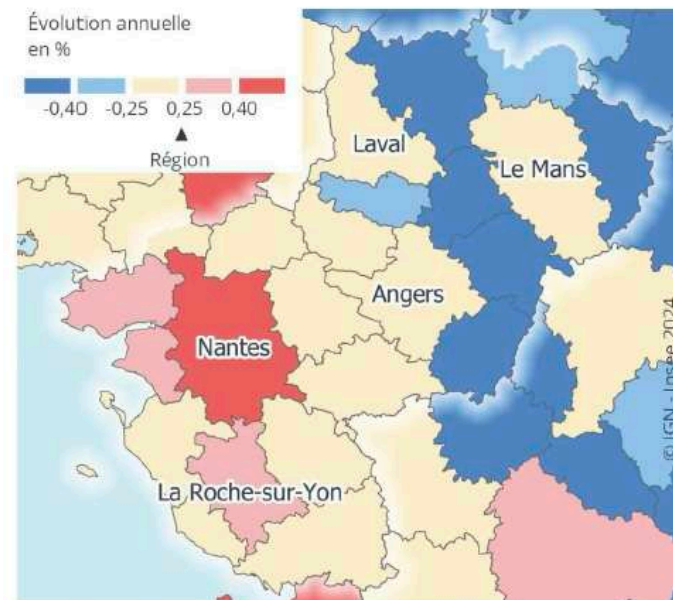
## Les enjeux économiques

- Maintien et modernisation du secteur agricole (notamment innovation et diversification)
- Consolidation et diversification du tissu industriel.
- Développement des services et du tertiaire présentiel, notamment pour répondre aux besoins d'une population vieillissante (santé, services à la personne).
- Enjeu d'attractivité du département pour couvrir les besoins en recrutement.

## Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Baisse du vivier de recrutement des SPV notamment dans les bassins d'emploi en déprise
- Difficulté liée POJ en journée / semaine

## ► 2. Taux de croissance annuel moyen de la population active par zone d'emploi entre 2018 et 2050



**Lecture :** Selon le scénario de référence, la population active de la zone d'emploi de Nantes croîtrait annuellement de 0,86 % en moyenne entre 2018 et 2050.

**Champ :** Population active âgée de 14 ans ou plus.

**Source :** Insee, Omphale 2022 (scénario central), projections de population active (scénario de référence).

## CHIFFRES CLÉS

- 5<sup>ème</sup> département avec le taux d'emploi le plus élevé (70,7%) en 2021
- Population active : 140 000 personnes en 2018 - projection en 2050 : 129 000 personnes
- Industrie : 1<sup>er</sup> pourvoyeur d'emploi dans le département

## 1.3 UN SYSTÈME DE SANTÉ EN TENSION

### Une démographie médicale préoccupante

- Baisse sensible de la densité des médecins généralistes.
- Accessibilité potentielle localisée à un médecin généraliste faible (3.1 contre 3.4 en Pays de la Loire)
- Déficit également des autres professions de santé (pharmacies, dentistes, ...)
- Des difficultés d'accès marquées au nord du département où l'offre est plus restreinte.

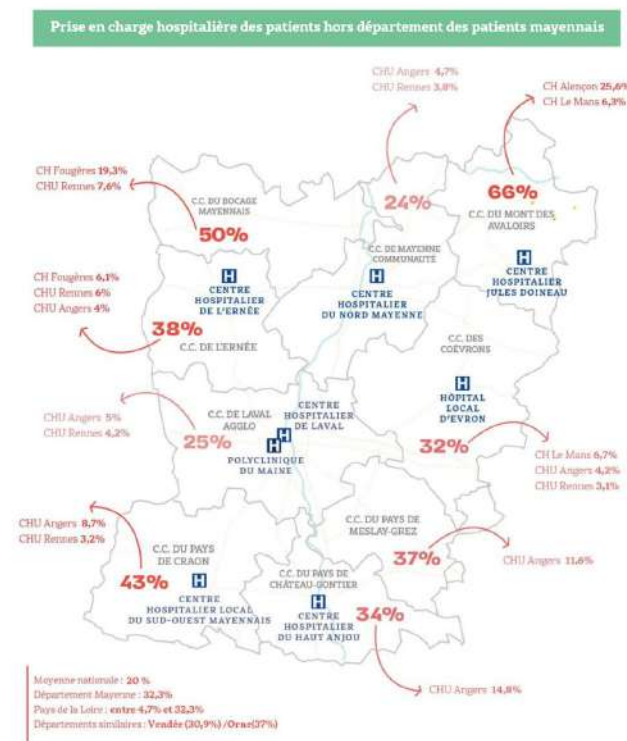
### Couplée à un système hospitalier en crise

- Structuré autour d'un hôpital central à Laval, de deux centres hospitaliers, une clinique privée, et quatre hôpitaux de proximité.
- Un système de prise en charge des urgences et de réponse préhospitalière SMUR profondément désorganisé en raison d'un déficit de praticiens et un besoin de soins non programmés non satisfait.
- La cible à deux services d'accueil des urgences et un SMUR est visée pour 2026 mais pas encore stabilisée.

### Qui doit relever le défi du vieillissement

- Une population âgée avec un indice de vieillissement (90%) en progression (+20% en 20 ans). En 2050, 1 mayennais sur 3 aura plus de 65 ans.
- Une population âgée mobilisant fortement le système de soins : 15% des actes de médecins généralistes, 1/3 des plus de 75 ans et 2/3 des plus de 90 ans passent aux urgences chaque année.

En Mayenne, les personnes âgées vivent principalement seules chez elles (98% des 65-79 ans et 84% des 80 ans et plus en 2021). Si 19% des plus de 80 ans vivent en collectif en Mayenne (contre 14% en France), la politique de prise en charge du maintien à domicile va infléchir ce phénomène et renforcer les besoins en médecine de ville et en réponse pré-hospitalière.



## Des signes porteurs d'espoirs

- Des acteurs mobilisés (élus locaux, professionnels de santé, ARS, hôpitaux...)
- Un exercice coordonné et pluridisciplinaire de la médecine en plein essor.
- Des pratiques innovantes (assistant médical et infirmiers en pratique avancée, télémédecine) en devenir.
- Création d'un SAS aux Urgences de Laval.
- Modernisation des hôpitaux.
- Le nombre de médecins en formation en forte progression.
- Amélioration de la ressource médicale dans les départements limitrophes.

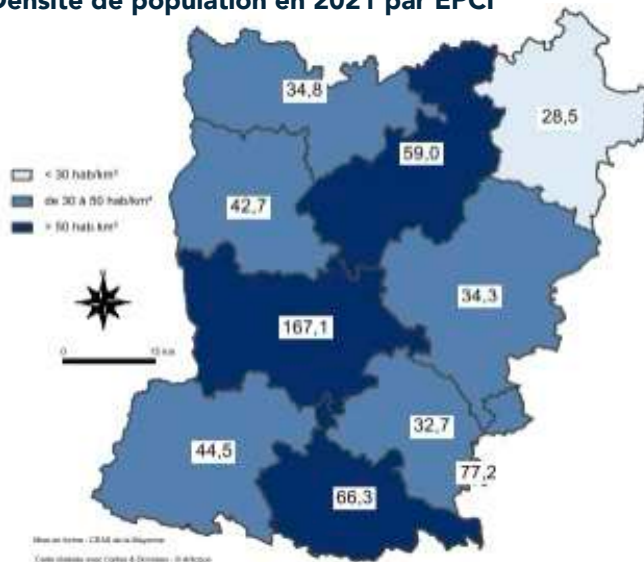
## Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Augmentation de la sollicitation SSUAP : nombre d'interventions, carences ambulancières, relevage, allongement des durées d'intervention
- Difficultés de recrutement en personnel pour la sous-direction santé (infirmier, médecin, pharmacien...)

## CHIFFRES CLÉS

- **12,4%** de la population sous dotée en médecins généralistes contre 7,6% pour la métropole et 4,8% en Pays de la Loire
- **32%** des médecins libéraux en Mayenne ont plus de 60 ans
- **6,2 médecins pour 10 000 habitants** en Mayenne en 2024 contre 7,4 en 2011, et 8,46 en métropole
- Accès à 2,5 consultations par an par habitant contre 3,4 en Pays de la Loire
- **28%** des mayennais ont plus de 60 ans contre 26% en France

## Densité de population en 2021 par EPCI



## 1.4 DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

### Une population inégalement répartie

La population est inégalement répartie sur le territoire et se traduit par des densités variables.

Les dynamiques d'évolution démographiques à l'œuvre vont renforcer les contrastes entre les territoires. Seule l'agglomération de Laval gagne des habitants. Les 3 villes principales perdent des habitants au profit de leurs périphéries et attirent principalement des personnes seules.

# 1. MONOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

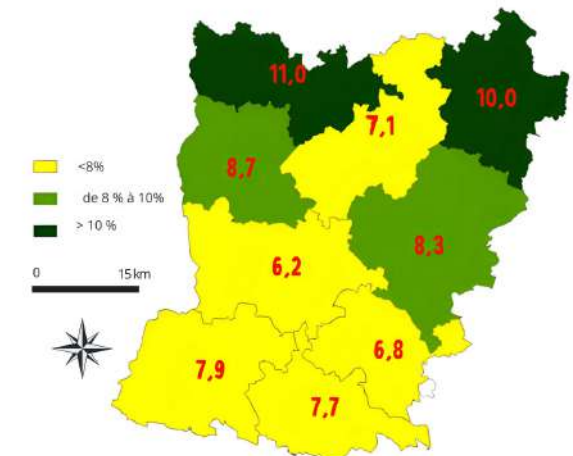
## Avec un vieillissement contrasté

Les structures d'âges par EPCI sont variables, la part des plus de 65 ans est plus élevée au Nord-Est et au Nord-Ouest du département.  
Mais un tiers des personnes âgées de 80 ans et plus résident dans l'Agglomération.

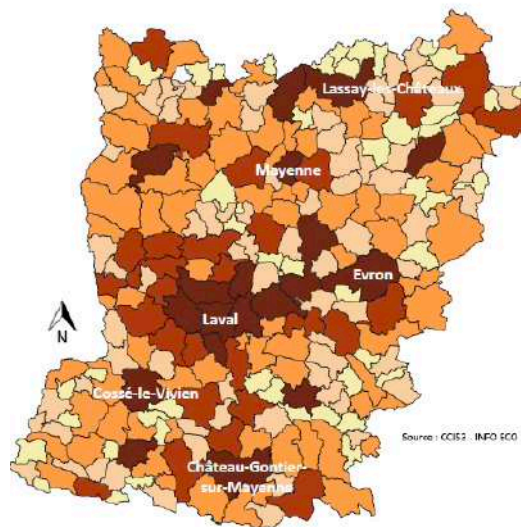
## Des emplois et des entreprises principalement concentrés sur les pôles urbains

Laval Agglomération concentre 48% des entreprises et 51% des emplois.  
Et 71% des emplois se situent dans les intercommunalités de Laval, Mayenne et Château-Gontier.  
Si tous les territoires connaissent sur la période 2019-2023 une augmentation du nombre d'entreprises, la dynamique est particulièrement forte sur Laval Agglomération (+46%), le Pays de Château-Gontier (+32%) et le Pays de Meslay-Grez (+29%).

Carte 2 - Part des 80 ans ou plus dans la population totale par EPCI en 2021



## Répartition des entreprises



En Mayenne, sur 240 communes

- Plus de 100 établissements (19 communes)
- De 50 à 99 établissements (29 communes)
- De 20 à 49 établissements (74 communes)
- De 10 à 19 établissements (70 communes)
- De 1 à 9 établissements (47 communes)
- Pas d'établissement (1 commune)

## Une démographie médicale insuffisante

La Mayenne est sous-dotée en médecins et en professionnels de santé. 26% des mayennais sont dans une commune située à plus de 5 km d'une pharmacie.  
Une partie du territoire est en zone blanche (à plus de 30 min d'un SMUR).

## Un accès aux services publics inégal

Les temps d'accès aux services publics de proximité sont variables. L'implantation des services est moins favorable au nord et à l'est du département où le taux de pauvreté est plus marqué ce qui constitue une difficulté supplémentaire.

## Un cumul des handicaps pour certains territoires

Les contraintes s'accumulent pour les parties situées au Nord-Est et au Nord-Ouest du département (emploi, santé, population, éloignement des services publics).

## Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Fragilisation de parties du territoire plus à même de solliciter l'intervention des sapeurs-pompiers
- Baisse du vivier de recrutement des SPV notamment dans les bassins d'emploi en déprise

## CHIFFRES CLÉS

Projections sur la période 2020 – 2030 en Mayenne :

- + 18% des 65-79 ans
- + 15% des 80 ans et plus
- Accès aux services publics : 3 minutes en moyenne pour la gamme de proximité, 7 min pour la gamme intermédiaire et 15 min pour la supérieure.

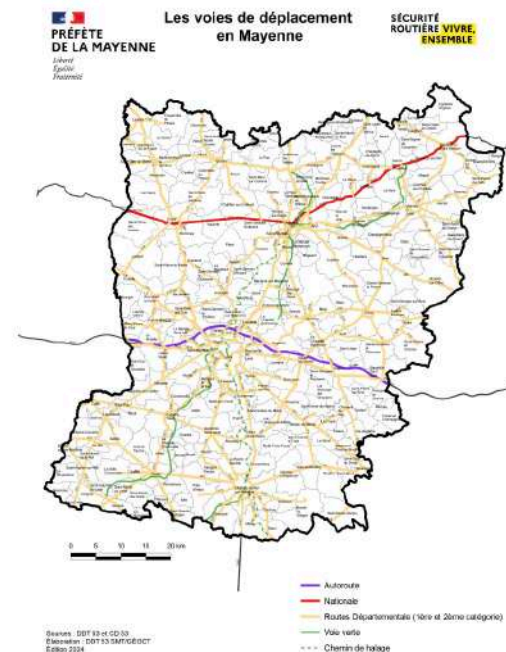
## 1.5 UNE OMNIPRÉSENCE DE LA VOITURE

### Un réseau de transport diversifié et structuré

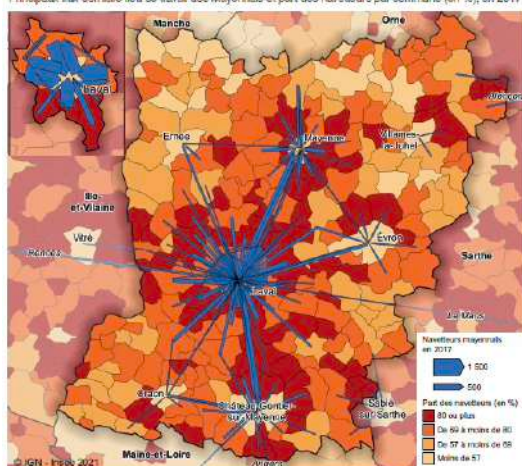
Réseaux de communication organisés en étoile autour de Laval permettant d'accéder aux sous-préfectures en 30 minutes.

Le réseau routier secondaire s'appuie sur le réseau principal et dessert les différents EPCI du département.

Un aéroport à Laval de 113 ha : 2<sup>ème</sup> de l'Ouest en matière d'aviation d'affaires.



Principaux flux domicile-lieu de travail des Mayennais et part des navetteurs par commune (en %), en 2017



Note : ne sont représentés que les flux supérieurs à 100.  
Source : Insee, RP 2007 et 2017, exploitation principale.

### Un réseau routier étendu

Un réseau routier qui s'étire sur près de 8 100 km répartis entre 56 km d'autoroutes (A81), 87 km de routes nationales (RN162), plus de 3 714 km de routes départementales, auxquels s'ajoutent environ 4 200 km de voies communales.

### Amélioration des infrastructures routières

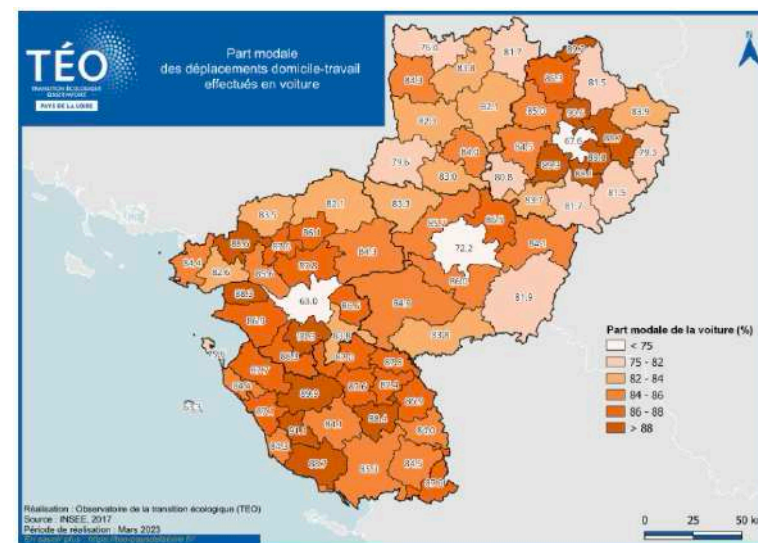
Le plan routier départemental 2022-2028 cible les itinéraires qui seront aménagés : contournement, aménagement 2 X 2 voies, créneaux de dépassement, suppression de passage à niveau.

### Un usage majoritaire de la voiture

L'équipement automobile des ménages augmente. Pour se rendre au travail, la voiture est utilisée à 82%. 2 actifs sur 3 changent de commune pour se rendre au travail et cette proportion augmente, tout comme l'allongement des trajets.

Les 3 pôles urbains du département attirent les navetteurs depuis leur périphérie, de plus en plus éloignée. Laval attire 3 navetteurs mayennais sur 10.

11% des actifs mayennais travaillent hors département (principalement des cadres), et 12 500 actifs hors département entrent chaque jour travailler en Mayenne.



Réalisation : Observatoire de la transition écologique (TÉO)  
Source : INSEE, 2017  
Période de réalisation : Mars 2023

## 1. MONOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

### Une décarbonation progressive des déplacements

La part des véhicules hybrides et rechargeables est encore minime (2% de la flotte régionale) mais présente une évolution importante avec près de 3871 véhicules en 2023 en Mayenne (+332% entre 2020 et 2023). Elle s'appuie sur un réseau de bornes de recharge en expansion (449 bornes et 2950 prises de charge, +31% points de charge par rapport à 2023).

- 3 stations GNV dans le département.

### Un faible réseau ferroviaire

Seul 23% de la population des communes est directement couverte par une gare en Mayenne, sur un axe Est-Ouest. En dehors de Laval, les gares sont peu desservies.

Objectif d'augmenter d'ici 2030 de 60% l'offre régionale en TER : 1 train / heure / gare dans les 2 sens sur la plage 6h-20h.

### Une ambition de mobilité douce et partagée

Plus de 700 km de pistes cyclables avec des projets de développement. Objectif régional de 12% d'usage du vélo (actuellement à 2%). Le covoiturage est en hausse avec près de 200 469 trajets en 2024 et des projets de renforcement des équipements (aires de covoiturage...).

### Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Accidents routiers liés aux migrations pendulaires
- Accidents liés à la diversification des modes de déplacement (notamment cohabitation voitures – modes doux)
- Accidents et incendies de véhicules électriques
- Délai d'arrivée des secours

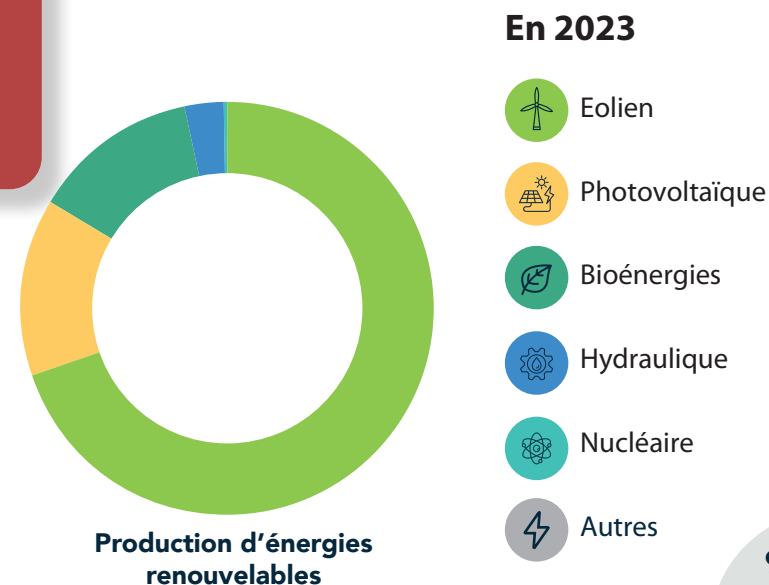
## 1.6 UNE AMBITION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Une consommation supérieure à la production

La Mayenne demeure dépendante des importations d'électricité, ne produisant que 28 % de l'énergie qu'elle consomme en 2023. Toutefois, cette proportion progresse, avec une hausse de 10,4 points en cinq ans. L'industrie (40 %) et l'habitat (33 %) restent les principaux postes de consommation électrique. La consommation globale d'énergie est en diminution depuis 2019, bien que le département ne soit pas encore en mesure d'atteindre l'autonomie énergétique.

## CHIFFRES CLÉS

- 43,5% des ménages ont 1 voiture ou plus en 2021 contre 41,8% en 2010
- 21 % des habitants sont à plus de 30 minutes d'une gare.
- 85 km de chemins de halage
- Aéroport de Laval et de la Mayenne : 11 000 atterrissages/décollages par an toutes activités confondues



## Une hausse des énergies renouvelables

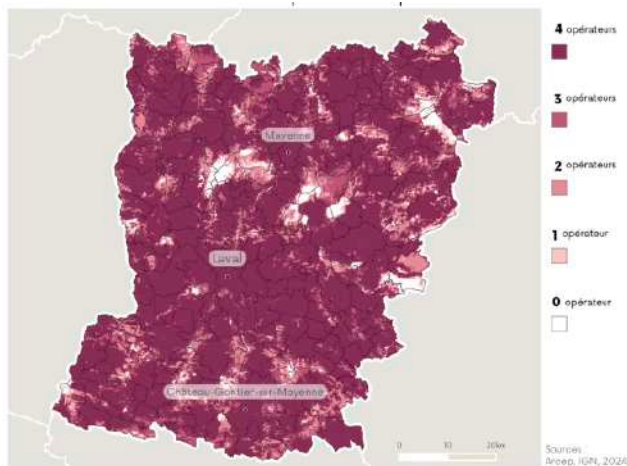
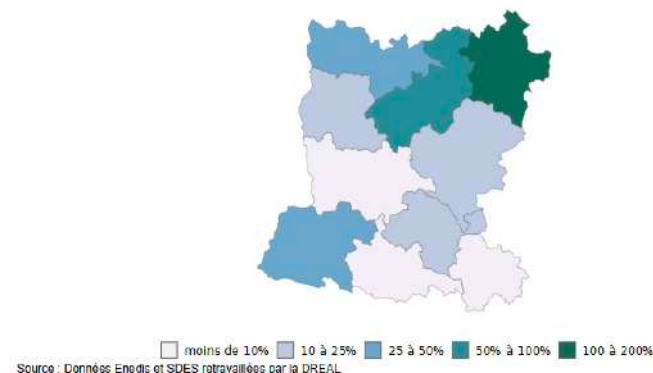
Le développement des énergies renouvelables constitue un axe majeur pour la Mayenne, qui ambitionne de couvrir 50 % de sa consommation électrique par ces sources d'ici 2030 et de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050.

En 2022, 22,8 % de l'électricité consommée provenait des énergies renouvelables (dont 70% en éolien). Le photovoltaïque et l'éolien devraient continuer à se développer pour atteindre l'objectif de 50 % de production. Les zones d'accélération des énergies renouvelables ont été identifiées dans le département.

Par ailleurs, la méthanisation couvre désormais 6,5 % de la consommation de gaz et continue de se développer.

La région porte une feuille de route sur l'hydrogène qui ambitionne le déploiement d'au moins une station en Mayenne d'ici 2030.

Part de la consommation couverte par les EnR&R en 2022



## Un passage de canalisations gaz

Le réseau de transport de gaz naturel représente un enjeu stratégique et sécuritaire pour le département. Exploité par Natran, le réseau de transport de gaz naturel s'étend sur 171 kilomètres et repose sur une canalisation structurante de 900 mm reliant Nozay à Cherré. Quatre dérivations vers Renazé, Craon, Laval et Mayenne complètent le réseau, avec un total de 45 communes concernées.

## Un réseau mobile inégal et un déploiement de la fibre avancé

L'évolution des réseaux de communication est un enjeu majeur pour la Mayenne. En 2024, 96 % des locaux sont couverts par la fibre optique, en anticipation de la fermeture totale du réseau cuivre prévue pour 2030. Cependant, la couverture mobile reste inégale, notamment dans certaines zones rurales, impactant la fiabilité des communications. Cette situation revêt une importance particulière pour les services d'urgence, notamment dans le cadre du passage progressif du réseau ANTARES au Réseau Radio du Futur (RRF).

## CHIFFRES CLÉS

- 15 800 km de réseau de distribution d'électricité
- 1 076 km de réseau public de gaz

## Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Sécurisation des communications opérationnelles
- Diversification des risques liés aux installations de production, de stockage et de transport des énergies (en particulier renouvelables)
- Emergence des risques liés à l'hydrogène

## 1.7 UN DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE À INTÉGRER

### Un réchauffement annoncé

La hausse des températures en France a déjà été constatée et produit des effets palpables.

### Provoquant canicule et sécheresse

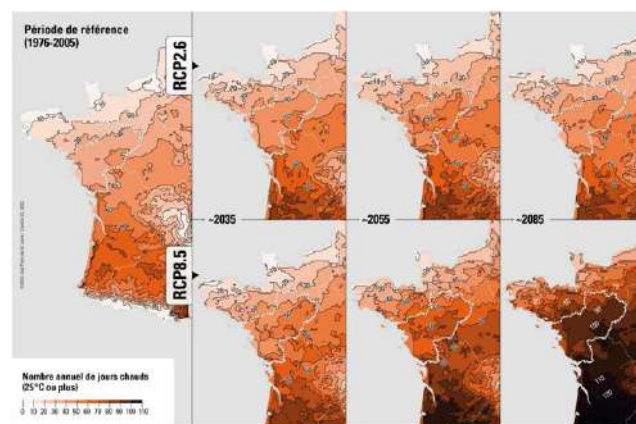
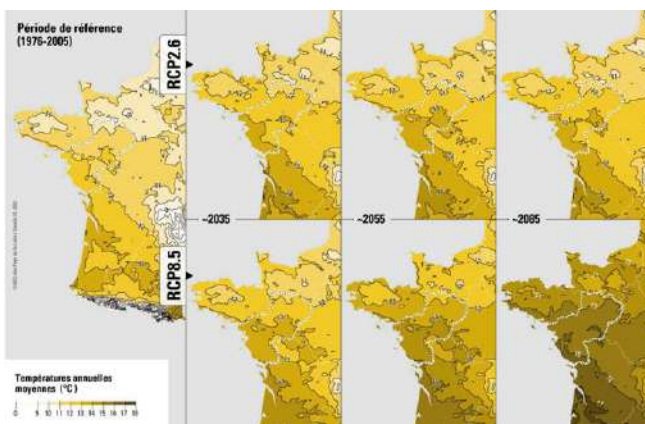
- Une augmentation des vagues de chaleur et du nombre de journées chaudes.
- Des sécheresses plus fréquentes et plus intenses entraînant une baisse du débit des rivières.

### Une situation hydrique dégradée

Les changements climatiques altèrent les régimes de précipitations, prolongent les sécheresses et affectent les niveaux d'eau des rivières, augmentant ainsi la vulnérabilité des ressources.

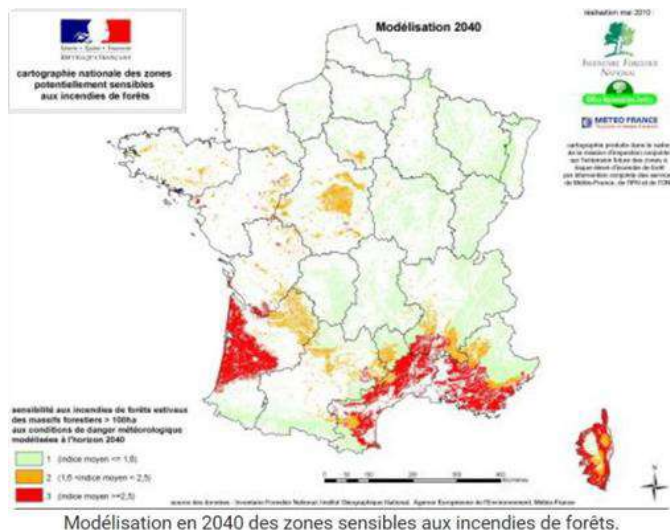
Selon les estimations, la Loire serait le fleuve le plus sévèrement touché par une réduction entre 25 et 30% de la superficie de son bassin versant. En Mayenne, on projette une diminution du débit d'été de 30% dans les années à venir et on constate déjà des cours d'eau à sec sur la Vaigès et sur des affluents de la Mayenne et de l'Erve.

#### AUGMENTATION DES TEMPÉRATURES MOYENNES



# 1. MONOGRAPHIE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

## PROGRESSION DES FEUX DE FORÊT D'ICI 2040



### Un risque incendie accru

Une vulnérabilité accrue aux incendies de forêts et d'espaces naturels. En moyenne 2500 feux de forêts par an sur la période 2011-2024 avec un pic de 4378 incendies en 2022.  
\*Source : <https://observatoire.foret.gouv.fr/themes>

### Conjugué à des épisodes pluvieux moins longs mais plus intenses

Les précipitations irrégulières affecteront les ressources en eau, l'agriculture et la biodiversité, rendant les enjeux climatiques critiques pour l'avenir de la région.

### Confronté à des événements extrêmes

Une plus grande fréquence d'événements météorologiques extrêmes comme les tempêtes et les inondations.

### Impacts ou enjeux pour la réponse opérationnelle

- Augmentation du risque incendie des forêts et espaces naturels
- Accroissement du nombre et de l'intensité des phénomènes climatiques (tempêtes – inondations)
- Augmentation du risque SSUAP (vagues de chaleur)
- Modification de nos techniques opérationnelles dans un contexte de sobriété des usages de l'eau

### CHIFFRES CLÉS

- + 1,9° C de réchauffement moyen (2013-2022)
- + 5000 décès dus à la chaleur en France en 2023
- 10 à 25% de baisse des nappes phréatiques d'ici 2046 à 2065
- 50% des forêts soumises au risque incendie en 2050
- + 77% de feux de forêts en 2022 par rapport à 2007-2018



# 2

## **Description du SDIS : organisation territoriale et vulnérabilités**

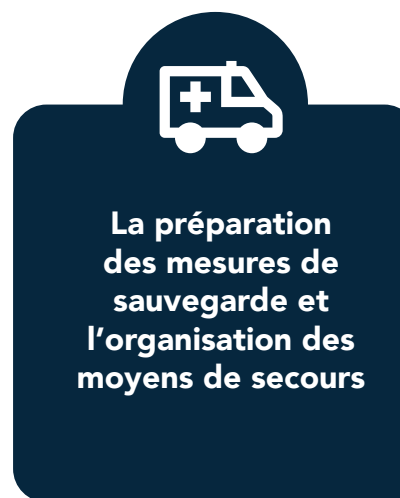
### 2.1 MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Comme tous les services départementaux d'incendie et de secours, le SDIS de la Mayenne est un établissement public administratif géré par un conseil d'administration. Le SDIS est placé sous la double autorité opérationnelle et administrative de la préfète et du président du conseil d'administration. Son conseil d'administration comprend 25 membres (15 conseillers départementaux, 1 représentant des communes et 9 représentants des établissements publics de coopération intercommunale). Le président du conseil d'administration a l'autorité pour la gestion administrative et financière de l'établissement.

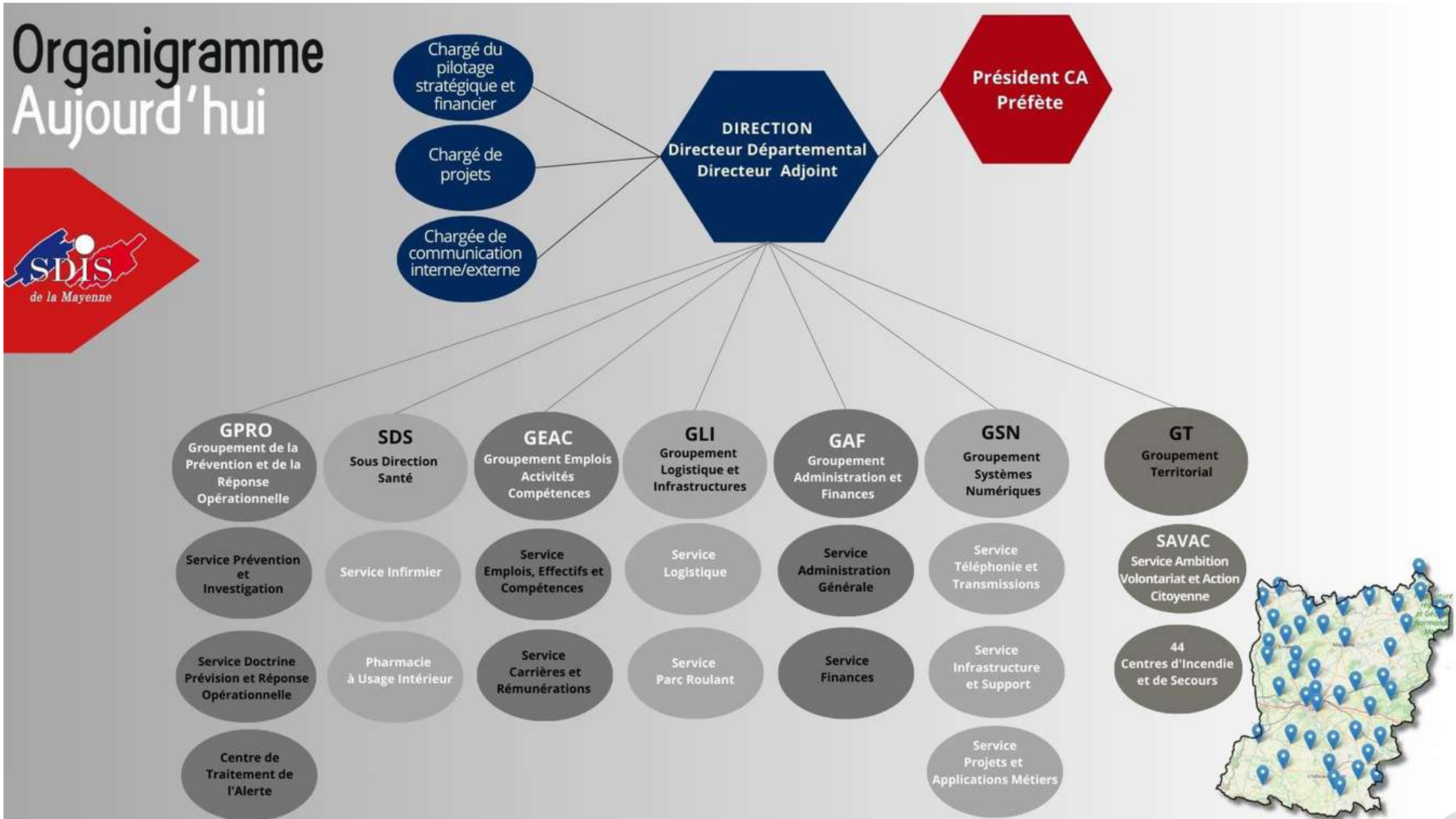
Le SDIS est dirigé par le chef du corps départemental, qui est également le directeur départemental des services d'incendie et de secours.

Conformément aux dispositions de l'article L1424-2 du CGCT, les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Dans le cadre de leurs compétences, les services d'incendie et de secours exercent les missions suivantes :



2.2 ORGANISATION FONCTIONNELLE



**2.3 ORGANISATION TERRITORIALE ET DIAGNOSTIC**

Le service d'incendie et de secours de la Mayenne est composé de 44 centres d'incendie et de secours.

**Diagnostic des CIS**

Un groupe de travail, composé notamment des agents du service bâtiments du conseil départemental et de représentants du SDIS, ont réalisé un classement des centres en 3 familles :

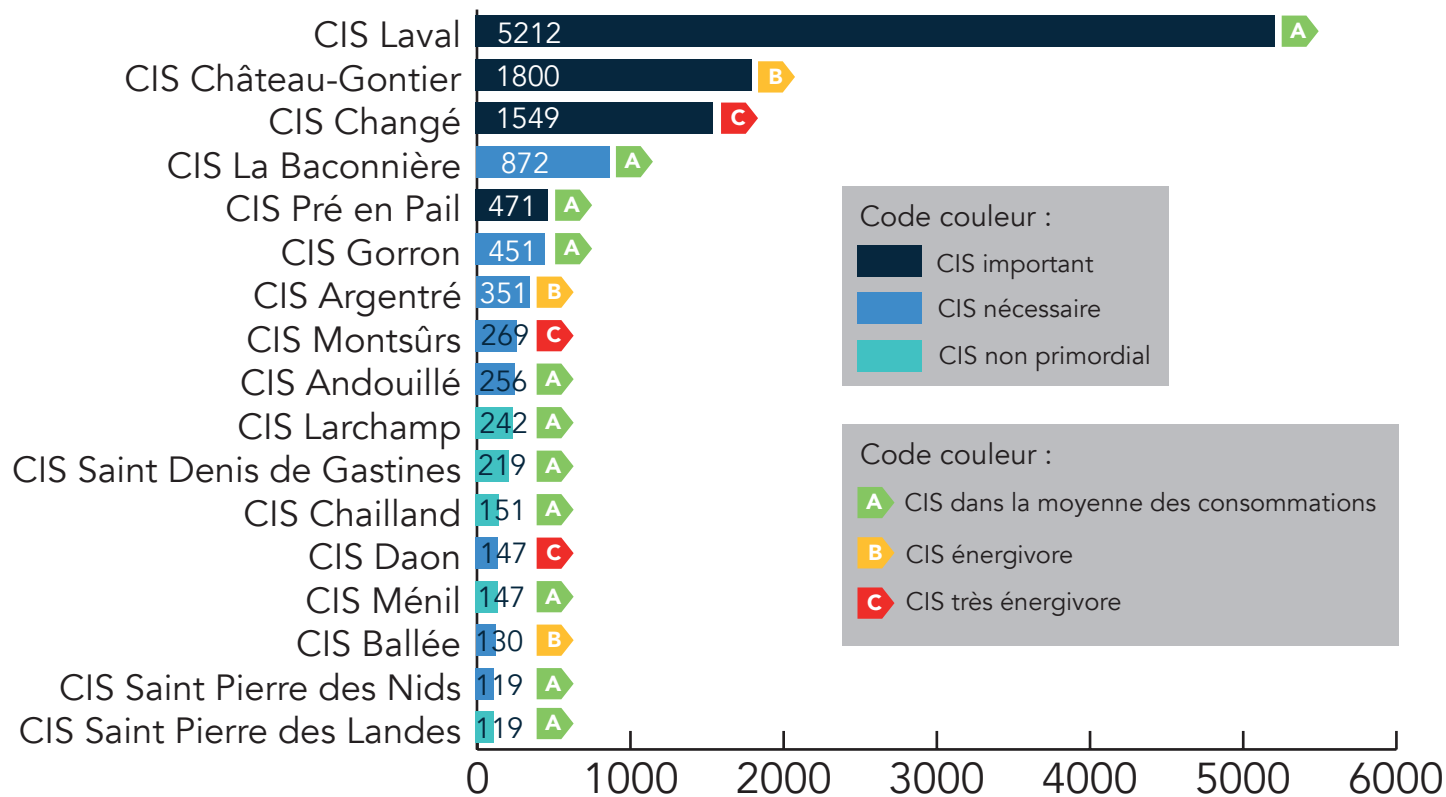
- CIS nécessitant des travaux importants
- CIS nécessitant des travaux d'amélioration
- CIS ne nécessitant pas de travaux

Cette analyse a permis d'alimenter un tableau (extrait ci-dessous) dont la synthèse graphique reprend l'ensemble des classements.



Désignation site	Année de construction	Surface (garage et base vie) (m²)				CONSUMMATION ENERGIE 2024 EN €	Ration Euros/ M2	Engins	Engins Ratio Surface/ Engin	Effectif réel (pers.)	Nbre interventions / an	Appréciation réalisée lors des visites CIS lors de l'écriture du PPI infrastructures	ETAT GENERAL (1 = correct ; 2 = à améliorer ; 3 = tx couteux)				COUT ESTIME / VIABILITE	COEFFICIENT BESOIN (1= fort ; 2= nécessaire ; 3= non primordial)	TOTAL POINT
		TRAVEES	SURFACE REMISE	SURFACE ADM	SURFACE TOTAL								NON CONCERNE	CORRECT	A AMELIORER	TX COUTEUX			
CIS AMBRIERES	1999	5	276	280	556	4085	7,35	4	69	32	347	Etat correct, un peu défraîchi Ancien abattoir reconditionné Toiture : bac-acier rapporté sur couverture amiante ciment VESTIAIRE FEMMININ REALISE EN 2025 + CHANGEMENT CHAUDIERE EN 2022		1				2	694
CIS ANDOUILLE	1991	4	200	339	539	4926	9,14	5	40	26	256	Structure ancienne et un rajout Chauffage et ECS gaz Répartition des volumes : contraint au RDC et du "gras" au R+1 Vestiaires petits					3	2	1516
CIS ARGENTRE		3	140	195	335	4108	12,26	4	35	30	351	CIS dans bâtiment ancien mais rénové Toilettes et douches au R+1 séparés des vestiaires Accès voirie peu aisée					3	2	1806
CIS BAIS	1994	4	210	212	422	6422	15,22	5	42	30	213	CIS assez récent Bonne organisation fonctionnelle		1				2	426

### Répartition des CIS nécessitant des travaux importants



## 2.4 ORGANISATION OPÉRATIONNELLE ET DIAGNOSTIC



### Des hommes, des femmes, au service de la population

Le service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne compte **1359 sapeurs-pompiers volontaires** et **133 sapeurs-pompiers professionnels**.

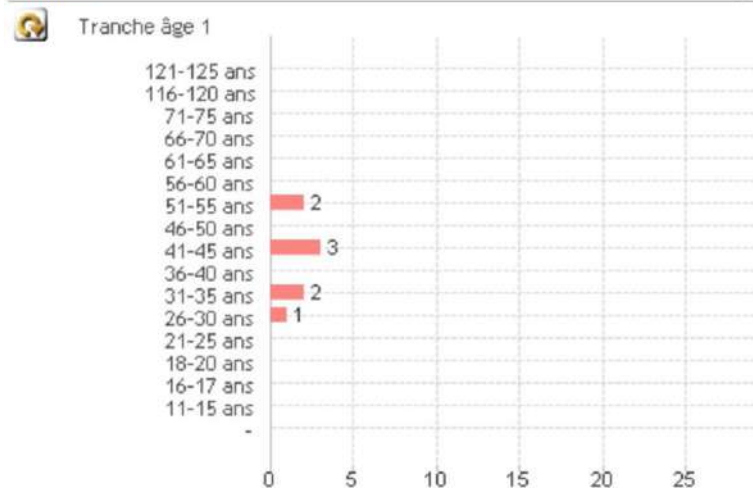
### Sapeurs-Pompiers Professionnels

Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels (SPP) a augmenté de **16 équivalent temps-plein** entre 2013 et 2024 (hors PATS intégrés SPP), principalement parmi les non-officiers, grâce à deux plans de recrutement.

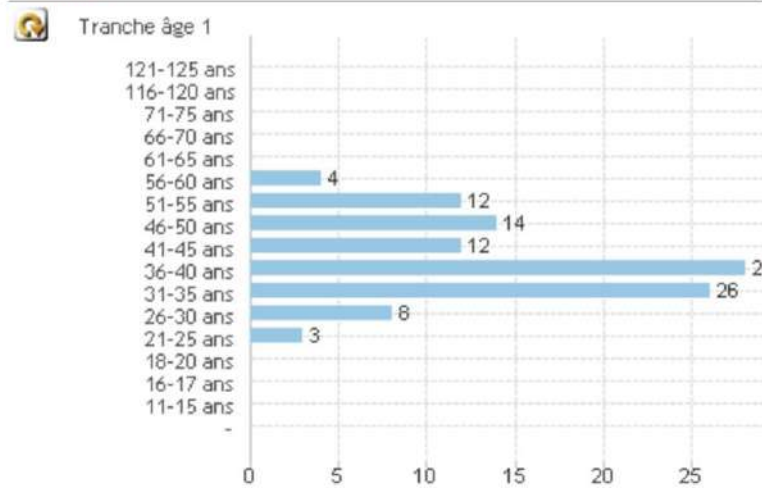
La proportion de femmes SPP est en hausse. Toutefois, la moyenne d'âge est passée de 40 à 42 ans, avec un écart-type croissant, signalant un vieillissement et une dispersion accrue des générations.

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2014

#### Femmes



#### Hommes



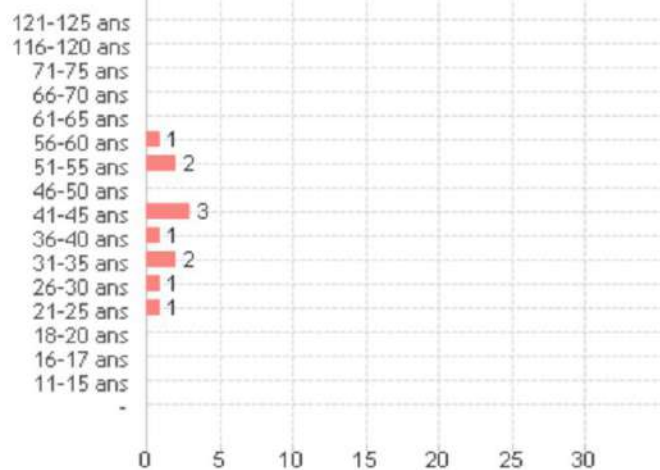
## 2. DESCRIPTION DU SDIS : ORGANISATION TERRITORIALE ET VULNÉRABILITÉS

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Femmes



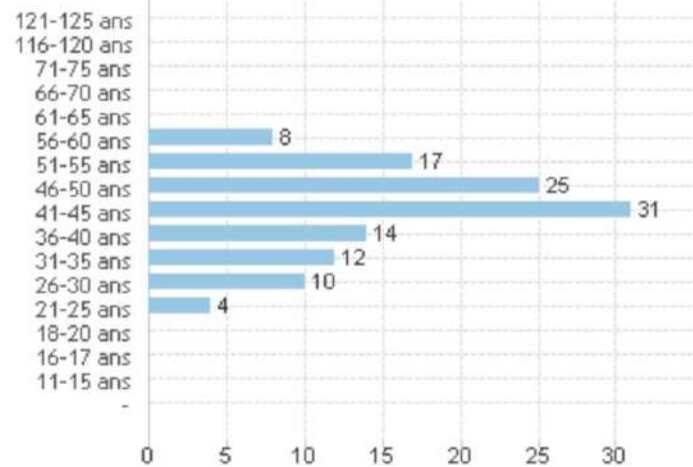
Tranche âge 1



Hommes



Tranche âge 1



Au 1 <sup>er</sup> janvier	2014		2025		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
SPP	103	7	120	11	+19%

### Sapeurs-Pompiers Volontaires

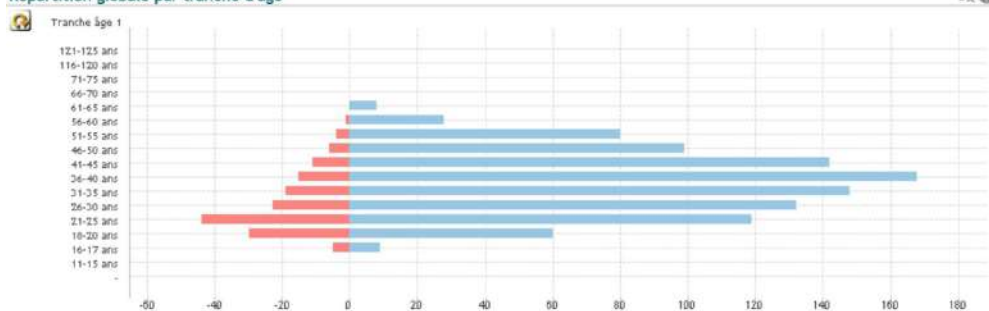
Le nombre de sapeurs-pompiers volontaires (SPV) a **progressé de 7,5 % de 2014 à 2025**, témoignant d'une dynamique de recrutement satisfaisante. La pyramide des âges montre une **hausse des moins de 25 ans**, tandis que la moyenne d'âge reste stable à 35 ans.

L'augmentation de 54 % des SPV de moins de 5 ans d'ancienneté, notamment avec l'arrivée des JSP et jeunes recrues post-COVID, engendre toutefois des déficits en compétences pour l'armement réglementaire des engins (PL, chefs d'agrès et équipiers), ceci est en outre lié à l'inadéquation entre les capacités de formation et la dynamique de recrutement.

	EFFECTIFS SPV				
	2014	répartition	2024	Répartition	Evolution
60 ans et plus	11	0,9%	19	1,5%	72,7%
55 à 59 ans	37	3,1%	58	4,5%	56,8%
50 à 54 ans	93	7,7%	128	10,0%	37,6%
45 à 49 ans	121	10,1%	135	10,5%	11,6%
40 à 44 ans	182	15,1%	158	12,3%	-13,2%
35 à 39 ans	192	16,0%	161	12,5%	-16,1%
30 à 34 ans	174	14,5%	153	11,9%	-12,1%
25 à 29 ans	158	13,1%	143	11,1%	-9,5%
18 à 24 ans	225	18,7%	280	21,8%	24,4%
16 à 17 ans	9	0,7%	50	3,9%	455,6%
	<b>1202</b>	<b>100,0%</b>	<b>1285</b>	<b>100,0%</b>	

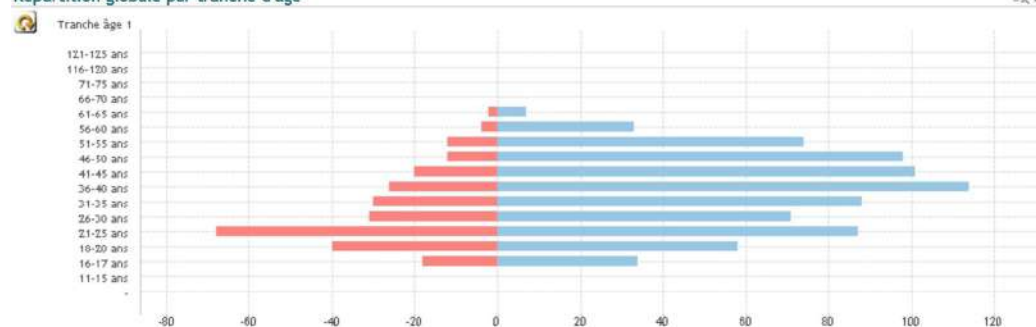
### Effectifs SPV par tranche d'âge en 2014

Répartition globale par tranche d'âge



### Effectifs SPV par tranche d'âge en 2025

Répartition globale par tranche d'âge



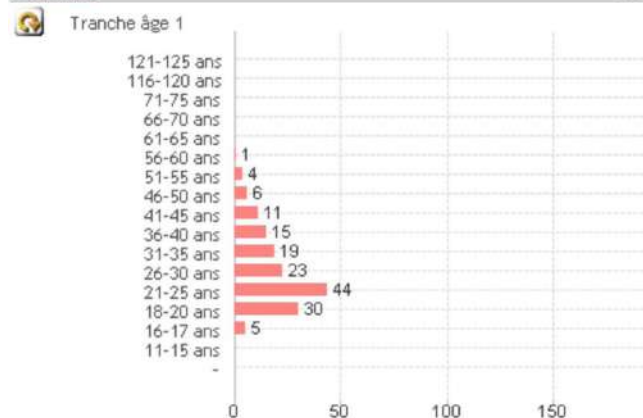
## 2. DESCRIPTION DU SDIS : ORGANISATION TERRITORIALE ET VULNÉRABILITÉS

### Effectifs SPV par tranche d'âge en 2025

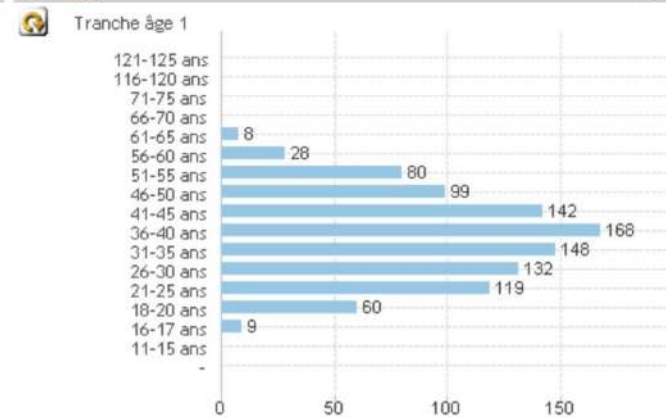
Tranche 35 à 49 ans	495	41,2%	454	35,3%	-8,3%
Tranche 25 à 34 ans	332	27,6%	296	23,0%	-10,8%
Tranche 18 à 25 ans	383	31,9%	423	32,9%	10,4%

### SPV au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Femmes

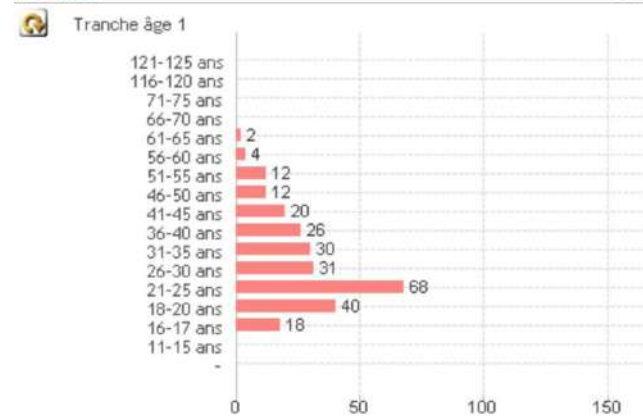


Hommes

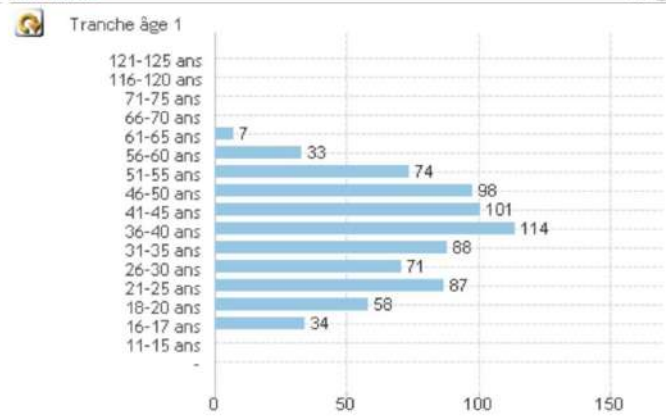


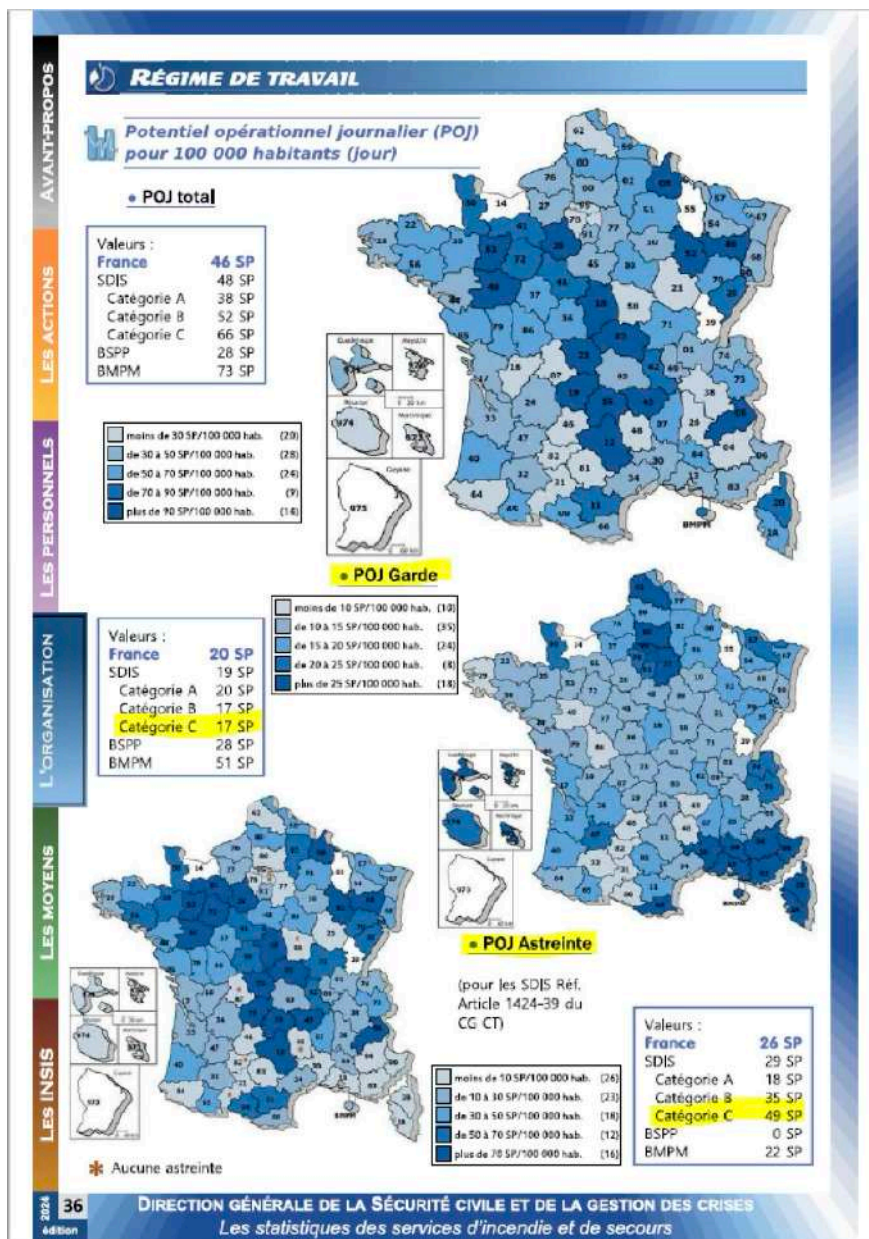
### SPV au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Femmes



Hommes





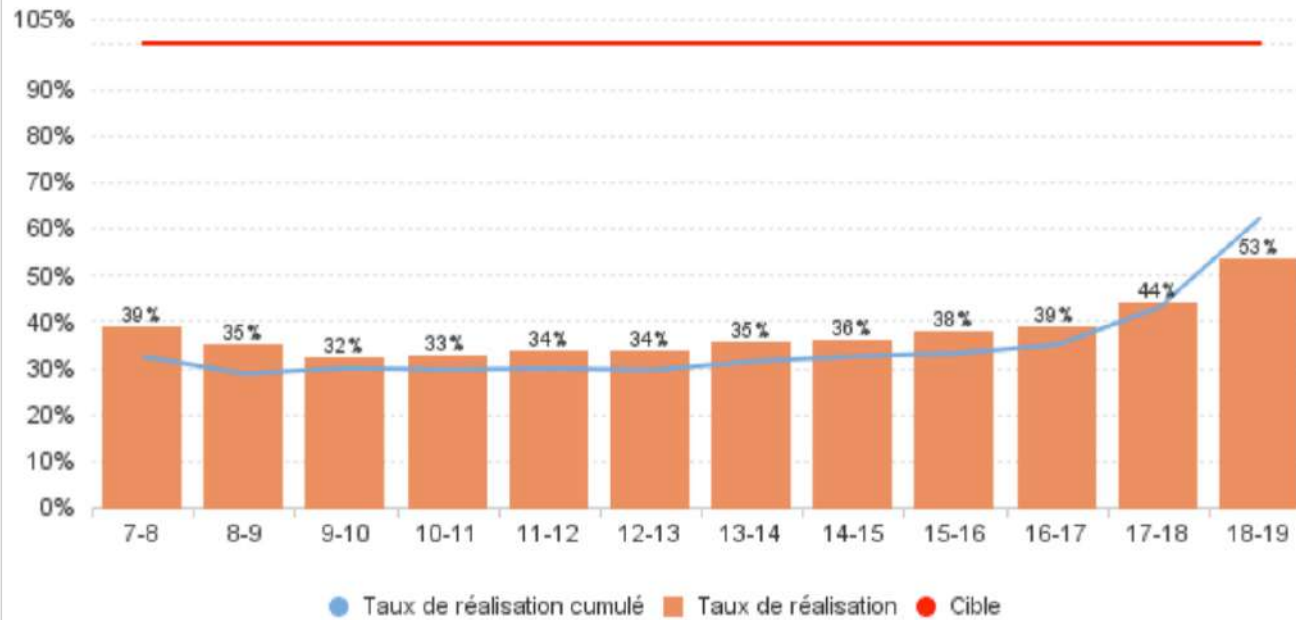
Les Potentiels Opérationnels Journaliers (POJ) jour comparés aux POJ de catégories C (chiffres 2023, source DGSCGC)

30 sapeurs-pompiers (12 Laval, 6 Mayenne, 6 Château-Gontier et 6 Changé) de garde en Mayenne (300 000 habitants) pour 51 sapeurs-pompiers dans les SDIS : écart de -21 sapeurs-pompiers

240 sapeurs-pompiers d'astreinte (objectif RO) pour 147 dans les autres SDIS : plus 93 sapeurs-pompiers. Ce dernier chiffre peut s'expliquer par le nombre de sapeurs-pompiers de garde qui est nettement en retrait.

## 2. DESCRIPTION DU SDIS : ORGANISATION TERRITORIALE ET VULNÉRABILITÉS

Taux de réalisation du POJ\* par tranche horaire en jour ouvré



Taux de réalisation	Nb CIS en août	Nb CIS en juillet
75 à 100%	8	8
50 à 75%	7	3
25 à 50%	8	12
0 à 25%	22	22
TOTAL	45	45

Chiffres 2024, les POJ (7h/19h) affichent un taux de réalisation d'environ 35%. La réponse opérationnelle repose sur une dizaine de CIS dont les 4 CIS mixtes disposant d'une garde postée.

35% de 240 (objectif RO) : effectif de 84 contre 147 en moyenne dans les autres SDIS.

### Armabilité des engins

Les 3 cartes suivantes affichent l'armabilité des engins les plus courants, mettant ainsi en évidence la difficulté du CTA/CODIS pour honorer les demandes de secours dans le respect du SDACR 2017 et RO 2022. Il faut préciser que ces taux de réalisation ne prennent pas en compte des départs en simultanément, ce qui obérerait encore davantage la réponse par CIS.

Année 2024	VSAV 3 (37 CIS)		FPT 4 (42 CIS)		FPT 6 (36 CIS)	
	> 80 %	< 60 %	> 80 %	< 60 %	> 80 %	< 60 %
Nombre de CIS	27	5	14	19	7	24

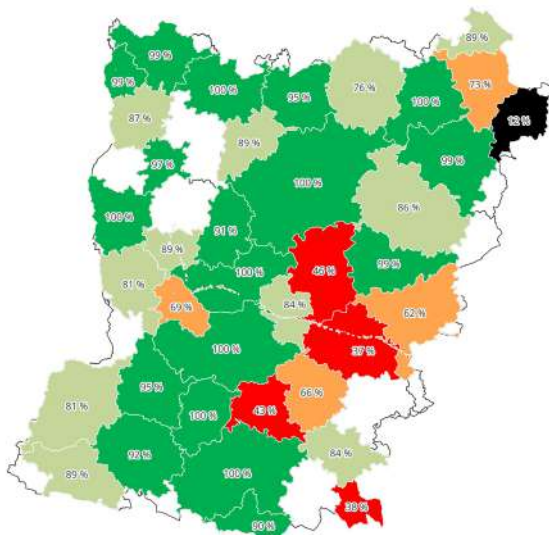
Rapport à 2023	VSAV 3			FPT 4			FPT 6		
Année 2024	21	7	8	18	5	19	17	3	16

Extrait du tableau de données

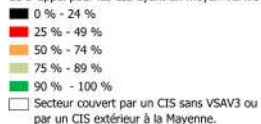
Centre	VSAV 3 (2023)	VSAV 3 (2024)		FPT 4 (2023)	FPT 4 (2024)		FPT 6 (2023)	FPT 6 (2024)	
LAUBRIERES	82,55%	81,14%	↘	52,80%	53,32%	↗	23,62%	26,25%	↗
LAVAL	100,00%	100,00%	↔	100,00%	100,00%	↔	100,00%	100,00%	↔
LES DEUX RIVES	21,40%	90,11%	↗	10,34%	52,51%	↗	3,29%	24,43%	↗
LES TROIS COLLINES	91,94%	89,46%	↘	68,95%	61,44%	↘	21,75%	20,49%	↘
LIGNIERES ORGERES				63,05%	54,57%	↘			
MAYENNE	100,00%	100,00%	↔	100,00%	100,00%	↔	99,78%	100,00%	↔

## 2. DESCRIPTION DU SDIS : ORGANISATION TERRITORIALE ET VULNÉRABILITÉS

### VSAV A 3 SP EN 2024

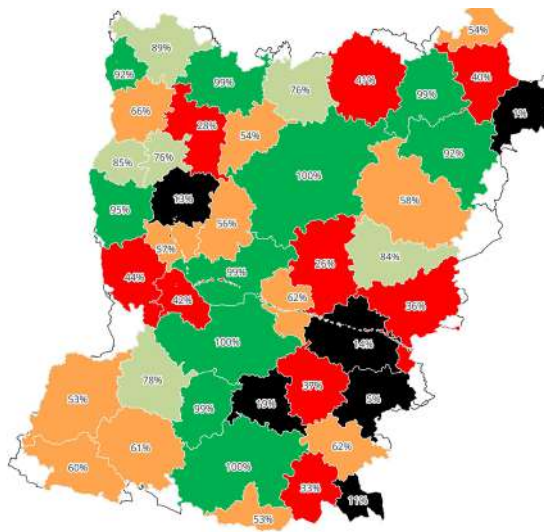


Taux d'armabilité en jours semaine (2024) par secteur de 1<sup>er</sup> appel pour les CIS ayant un moyen VSAV3 :

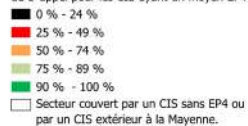


SDIS02 DPMO DPMO 045 PL  
MAYENNE  
Source : SDIS02

### Engins Pompes 4 SP en 2024

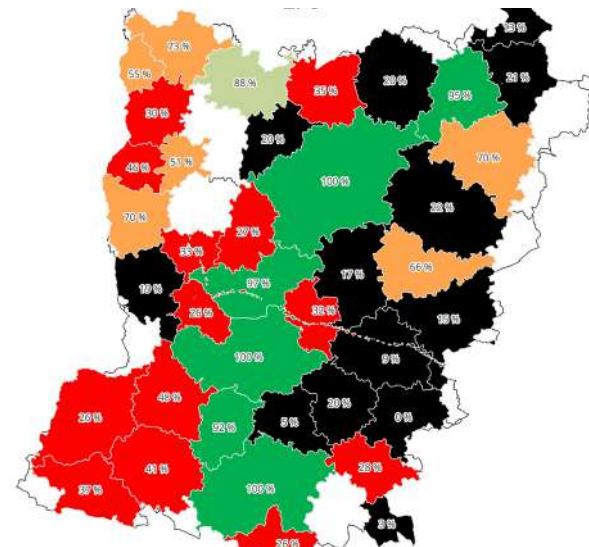


Taux d'armabilité en jours semaine (2024) par secteur de 1<sup>er</sup> appel pour les CIS ayant un moyen EP4 :

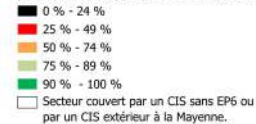


SDIS02 DPMO DPMO 045 PL  
MAYENNE  
Source : SDIS02

### Engins Pompes 6 SP en 2024

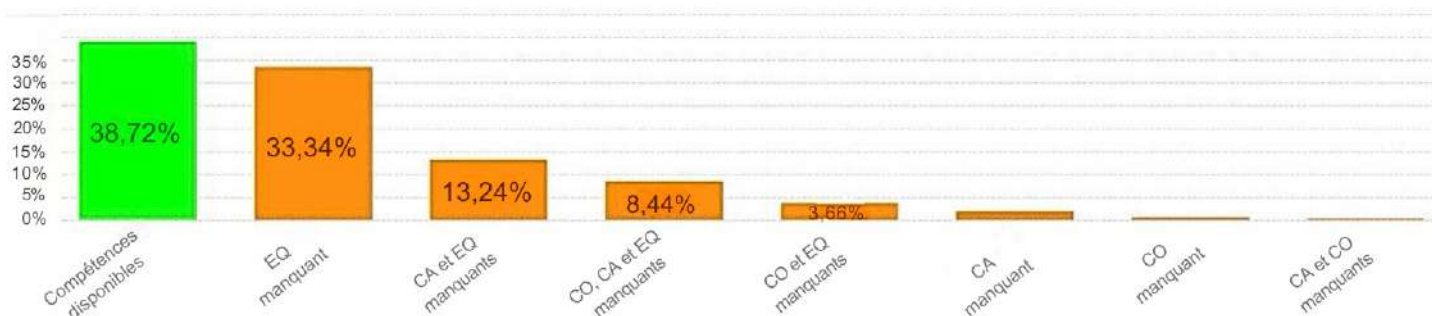


Taux d'armabilité en jours semaine (2024) par secteur de 1<sup>er</sup> appel pour les CIS ayant un moyen EP6 :



SDIS02 DPMO DPMO 045 PL  
MAYENNE  
Source : SDIS02

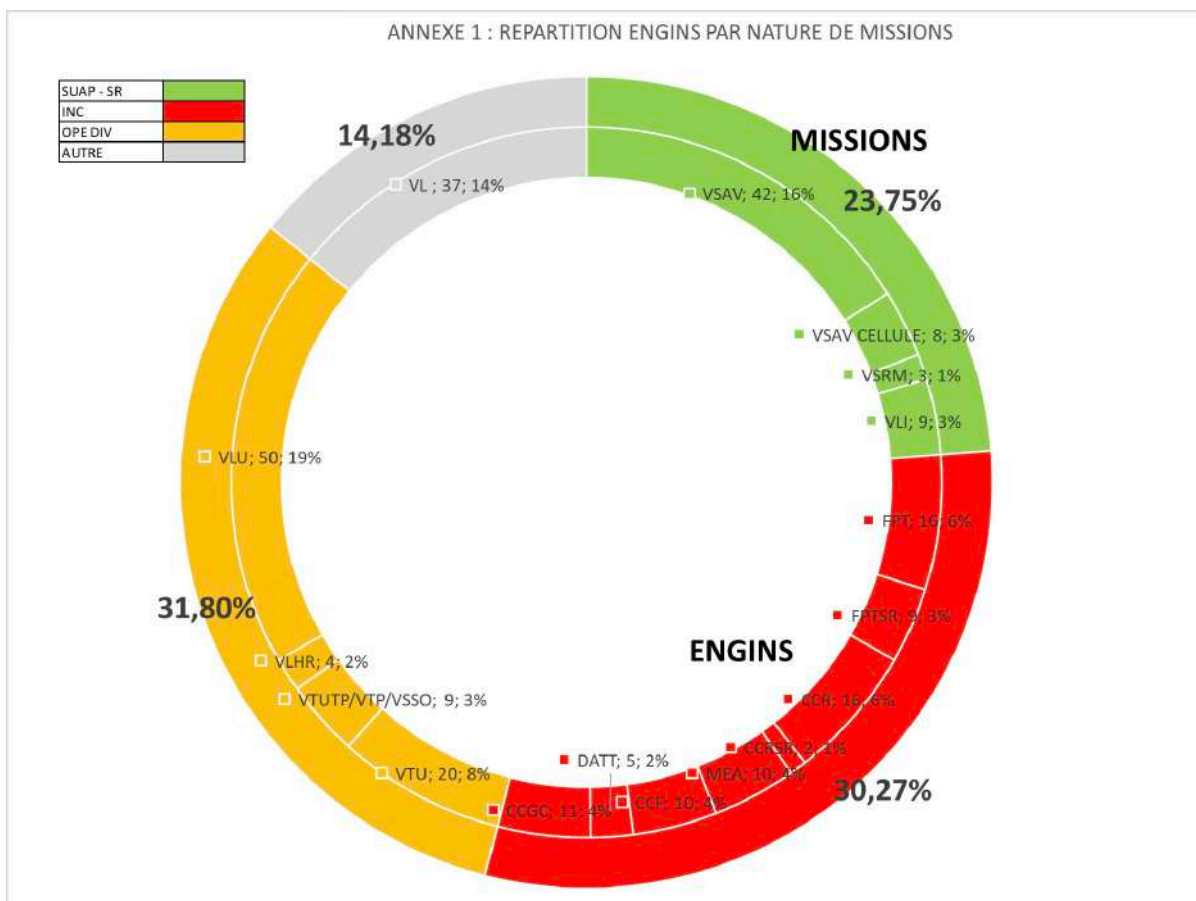
L'infographie ci-dessous met en évidence que l'armabilité des engins dépend aussi d'une disponibilité en compétences qui affiche aujourd'hui un **déficit en chef d'agrès, conducteur mais aussi en équipier incendie** (voir diapo sur les effectifs).



### 2.5 LE PARC ROULANT : DIAGNOSTIC ET PERSPECTIVES

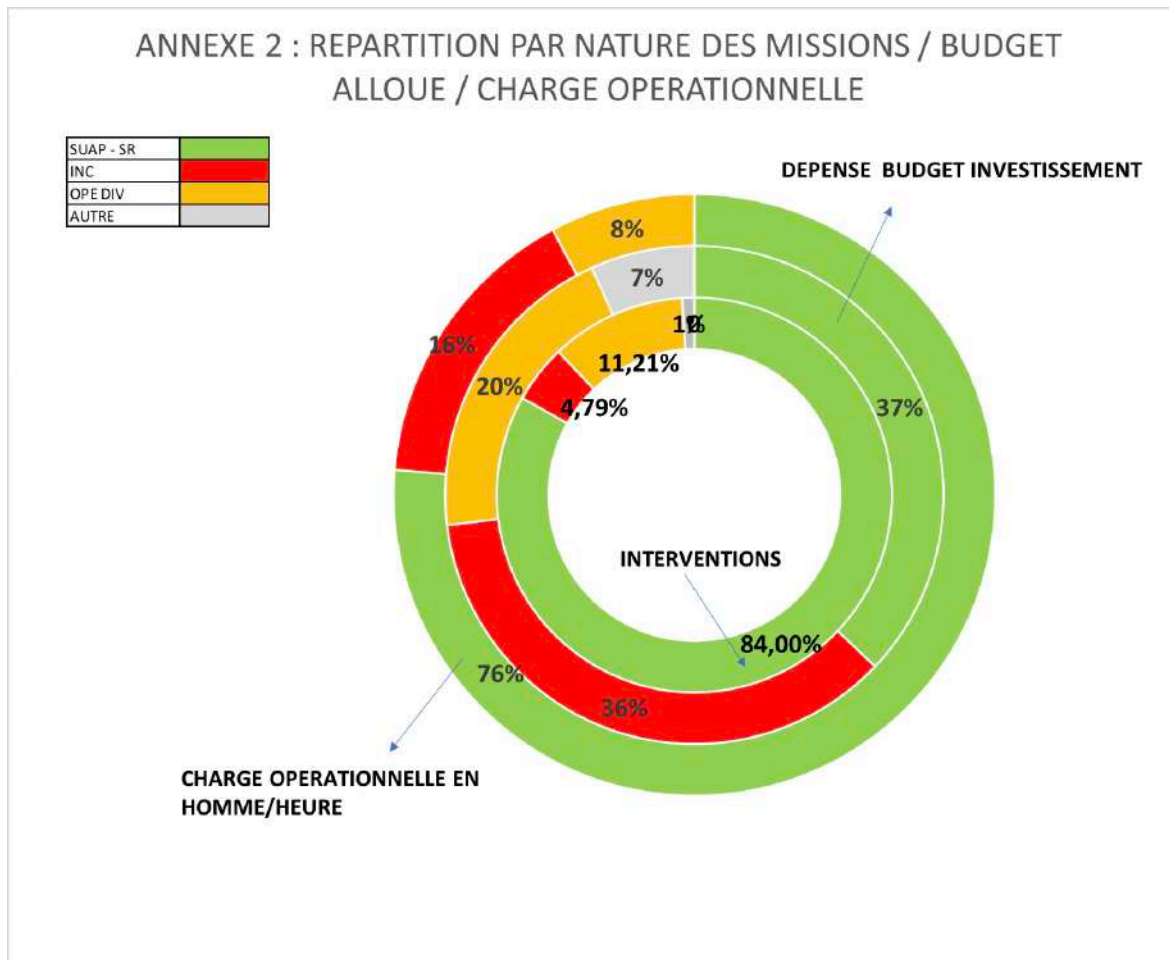
Le parc roulant du SDIS est constitué de 285 engins, dont 91 poids lourds et 50 remorques. L'ensemble des véhicules motorisés présente une moyenne d'âge de 10,4 ans.

Chaque année, le budget d'investissement alloué au renouvellement du parc automobile s'élève à environ 1 560 000 €. La répartition des véhicules selon leurs missions principales est détaillée en annexe 1.



## 2. DESCRIPTION DU SDIS : ORGANISATION TERRITORIALE ET VULNÉRABILITÉS

L'annexe 2 illustre, à travers un diagramme en anneau, la corrélation entre la nature des missions, le budget investi et la charge opérationnelle correspondante. Il en ressort notamment que les interventions de secours d'urgence aux personnes (SUAP), qui représentent 84 % des interventions et 76 % de la charge opérationnelle totale, ne mobilisent que 37 % du budget d'investissement dédié aux véhicules neufs.



### État général du parc roulant

L'évaluation générale du parc roulant témoigne d'une amélioration significative depuis le dernier SDACR, répondant ainsi aux exigences des utilisateurs.

Toutefois, certaines zones de vigilance persistent :

- La dimension des VSAV nécessiterait une adaptation en faveur de châssis longs, ceci permet une meilleure habitabilité (taille de victimes, gestes de soins d'urgence, médicalisation...)
- Les gabarits des VTU mériteraient une évolution pour répondre plus efficacement aux besoins opérationnels (éviter la surcharge PTAC ; dotation d'échelles permettant de revoir certaines règles d'engagement...)
- La conception des VLU devrait être optimisée afin d'améliorer leur fonctionnalité et sécurité.
- Ces éléments constituent des axes d'amélioration majeurs pour garantir une réponse opérationnelle efficace et adaptée aux enjeux actuels.



# 3

## Evaluation des SDACR 2017 et 2021

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

#### 3.1 ÉVALUATION DU SDACR «RISQUES COURANTS» 2017

Près de 67 % des 24 axes de travail d'optimisation de la couverture opérationnelle ont été réalisés. Seules 3 mesures ne sont pas atteintes dont 2 sont abandonnées, en raison d'une réorganisation de la réponse opérationnelle modifiant des affectations d'engins opérationnels au Centre d'Incendie et de Secours de Changé. L'optimisation des ressources humaines et matérielles par une convergence de moyens ou de regroupement de Centres d'Incendie et de Secours est achevée pour 4 objectifs. Seul le regroupement des CIS de Chailland et la Baconnière n'est pas réalisé et s'inscrit dans la phase d'élaboration du montage financier.

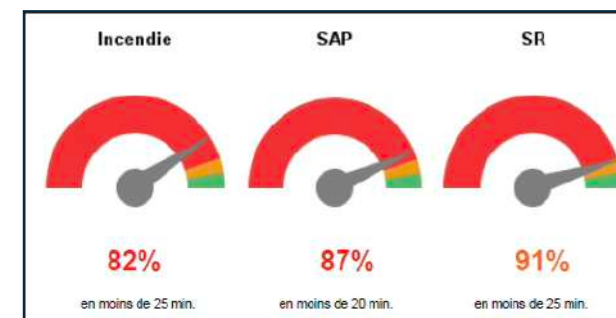
Objectifs du SDACR « Risques Courants » 2017		Résultats attendus	Objectif non atteint (<70%)	Atteint partiellement	Atteint (>95%)
Les missions secours à personne et secours routier					
1 - SUAP	Assurer délai d'arrivée en 20 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen Secours à Personne (VSAV ou Prompt SAP)		X (87%)	
2- SR	Assurer délai d'arrivée en 25 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen Secours Routier		X (91 %)	
3 - Balisage	Assurer délai d'arrivée en 20 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen de balisage	X (63 %)		
4 - Infirmier	Assurer délai d'arrivée en 25 minutes pour au moins 95 % des interventions programmés à l'appel	Délai moyen d'arrivée par un infirmier		X (91 %)	
5 - SSO	Assurer délai d'arrivée en 60 minutes	Délai moyen d'arrivée par une unité de soutien sanitaire opérationnel		X (75 %)	
Les missions de lutte contre l'incendie					
1 – Engin-pompe	Assurer délai d'arrivée en 25 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un engin-pompe		X (88 %)	
2 – Alimentation CCGC	Assurer délai d'arrivée en 35 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen d'alimentation de type Camion-Citerne Grande Capacité		X (77 %)	
3 – Alimentation DA	Assurer délai d'arrivée en 40 minutes pour au moins 95 % interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen d'alimentation de type Dévidoir Automobile	X (66 %)		
4 – Elévateur aérien	Assurer délai d'arrivée en 35 minutes pour au moins 95 % interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen élévateur aérien		X (90 %)	

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

Objectifs du SDACR « Risques Courants » 2017		Résultats attendus	Objectif non atteint (<70%)	Atteint partiellement	Atteint (>95%)
Les missions Opérations Diverses					
1 – Lots spécifiques	Assurer délai d'arrivée en 25 minutes pour au moins 95 % des interventions	Délai moyen d'arrivée par un moyen spécifique conditionné en lot	Pas mesurable		
Les missions de lutte contre l'incendie					
1 – Chef de groupe	Assurer délai d'arrivée en 30 minutes par un chef de groupe	Garantir à minima un chef de groupe en 50 minutes		X (71 %) à 30 mn	X (97 %) à 50 mn
2 – Chef de colonne	Assurer délai d'arrivée en 60 minutes par un chef de colonne	Engagement avec son outil de commandement comprenant 3 chefs de groupe	Pas mesurable		
3 – Chef de site	Assurer délai d'arrivée en 60 minutes par un chef de site	Délai moyen d'arrivée par un moyen d'alimentation de type Dévidoir Automobile	Pas mesurable		

#### 3.2 DÉLAI DE COUVERTURE

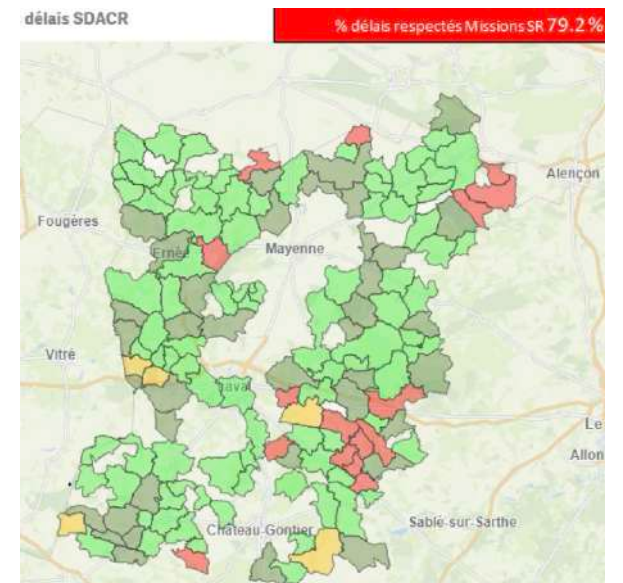
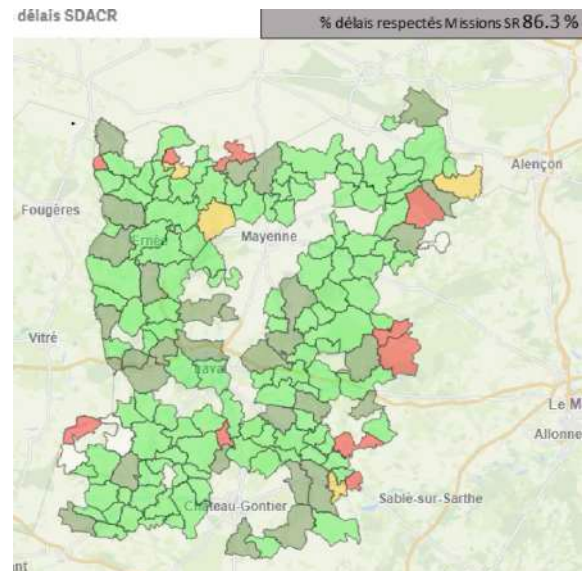
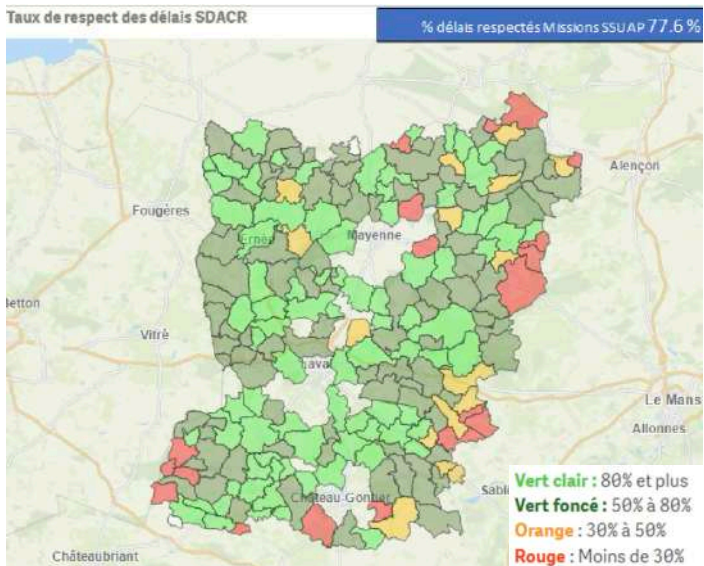
Les objectifs de délai de couverture à 95 %, prévus dans le SDACR 2017, des interventions ne sont pas atteints quel que soit les missions opérationnelles. Majoritairement, l'écart est de moins de 10 %. Cet objectif cible semble être ambitieux, alors même que nous ne remettons pas en réflexion les temps de couverture. Comparativement à d'autres SDIS, cette mesure est plus proche de 80 % pour des temps de couverture similaires. Par ailleurs, une disparité territoriale entre les zones urbanisées avec la présence de sapeurs-pompiers professionnels postés et celles plus rurales est observée, se traduisant par une variable sur les temps de couverture selon la zone concernée.



Données 2024

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

Ces taux sont dégradés dans les secteurs non couverts par un CIS mixte avec des objectifs inférieurs à 77% pour le SSUAP.



### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

Objectifs du SDACR « Risques Courants » 2017	Résultats attendus	Objectif non atteint (<70%)	Atteint partiellement (70%<X<95%)	Atteint (>95%)
Optimisation de la couverture opérationnelle				
1 - Prendre en charge l'évacuation des personnes de forte corpulence à partir de moyens spécifiques du secours bariatrique des départements voisins				X
2 – Compléter la dotation en sac prompt-secours secouriste à tous les centres d'incendie et de secours afin d'assurer les premiers soins en l'attente d'un VSAV plus éloigné				X
3 – Renforcer la réponse en matière de prise en charge préhospitalière des victimes par le développement d'un pôle infirmier sur le bassin de Meslay-Grez				X
4 – Optimiser l'emploi des matériels en favorisant la polyvalence				
4.1 Maintenir un FPT au CIS Saint-Berthevin avec une vocation secondaire d'emploi lors de la formation				X
4.2 Doter le CIS Changé d'un Camion-Citerne Rural en remplacement d'un FPT	X			
4.3 Maintenir un VTU au CIS Saint-Berthevin et renforcer sa fonction balisage				X
4.4 Maintenir un VTU au CIS Changé pour tracter l'embarcation lourde métallique	X			
4.5 Affecter dans le CIS Argentré un véhicule léger pour les opérations diverses en remplacement des VTU non maintenus pour le balisage				X
4.6 Maintenir dans le CIS Laval 2 véhicules tous usages ainsi qu'un véhicule de transport de personnels afin de permettre d'une part les déplacements en formation des CIS environnants et d'autre part d'assurer le transport d'impliqués potentiels			X	
4.7 Affecter dans tous les CIS hormis Laval, un véhicule léger assurant des missions de service, d'emploi opérationnel de commandement de niveau chef de groupe et d'opérations diverses			X	
4.8 Maintenir dans le centre d'incendie et de secours de Laval 2 véhicules légers assurant des missions de service et d'opérations diverses				X
4.9 Maintenir la dotation d'un véhicule à vocation infirmier au CIS Laval				X

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

5 – Optimiser les ressources humaines et matérielles en développant des organisations opérationnelles sous forme de convergence de moyens ou éventuellement le regroupement de Centres d’Incendie et de Secours			
5.1 Regrouper les ressources des CIS de Fougerolles et Landivy			X
5.2 Regrouper les ressources des CIS La Baconnière et Chailland	X		
5.3 Organiser la réponse opérationnelle sous forme de convergence des moyens des CIS Daon et Ménil la nuit ainsi que les week-ends et jours fériés			X
5.4 Redéfinir les modalités de mutualisation des moyens des CIS Fontaine Couverte/Ballots/Cuillé en regroupement ou maintien de la convergence			X
5.5 Renforcer le CIS Port-Brillet par la création d’un deuxième CIS sur le bassin de risque			X
6 – Renforcer les capacités de réponse en engins d’appui de lutte contre l’incendie pour l’acheminement de l’eau en intégrant les techniques opérationnelles et la complémentarité des moyens CCGC et DA			X
7 – Assurer une compétence par un niveau minimum de sollicitation tout en maintenant dans tous les CIS un engin de lutte contre l’incendie			X
8 – Optimiser la réponse en termes de commandement par la participation des officiers de sapeurs-pompiers volontaires inscrits sur une liste d’aptitude à l’emploi et aux activités de commandement opérationnel de chef de groupe			X
9 – Optimiser l’emploi des embarcations et renforcer la sécurité par la formation et l’équipement en limitant leur dotation aux CIS couvrant un cours d’eau principal ou une base de loisirs		X	
10 – Optimiser la réponse en matière de protection des intervenants sur Accident Voie Publique en favorisant l’engagement du véhicule de secours routier, tout en complétant cette action par l’implantation de VTU balisage			
10.1 CIS ciblés : Ambrières – Bais – Ballée – Ballots – Bierné – Chailland – Gorron – Javron les Chapelles – Montsûrs – Pontmain – Quelaines – Saint-Berthevin – Sainte-Suzanne		X	

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

11 – Optimiser l’emploi des matériels en favorisant la polyvalence des missions dans le domaine des opérations diverses			
11.1 Doter les CIS, sauf les CIS mixtes et ceux dotés d’un VTU balisage, d’un véhicule léger pour assurer l’ensemble des opérations diverses		X	
12. Renforcer les capacités de transport de personnel tout en favorisant la mutualisation et la polyvalence des missions			
12.1 Doter 8 CIS d’un VTP : Laval – Mayenne – Château-Gontier sur Mayenne – Craon – Bouère – Evron – Ernée – Pré en Pail			X
<b>RÉSULTATS</b>	3 (3/24)= 12,5 %	5 (5/24)= 20,8 %	16 (16/24)= 66,7 %

#### Commentaires :

- **Point 4.2** : Réorganisation de la réponse opérationnelle sur l’agglomération Lavalloise par l’installation d’une garde postée au CIS Changé et l’extension de la mission au secours routier par la dotation d’un Fourgon-Pompe-Tonne Secours Routier (FPTSR).
- **Point 4.4** : L’embarcation lourde métallique existante a été retirée. Dans l’attente d’une nouvelle embarcation, le CIS Changé est doté de 2 Véhicules Légers Utilitaires.
- **Point 4.7** : Les CIS Ballée, Bierné et Villiers-Charlemagne ne sont pas dotés d’un Véhicule léger
- **Point 5.2** : Le projet de construction d’un Centre d’Incendie et de Secours en regroupement de ceux de Chailland et La Baconnière est en négociation avec les acteurs financiers.
- **Point 9** : La démarche de remplacement des embarcations, de réaffectation et de formation des personnels est en cours, notamment la dotation dans les 3 principaux CIS mixtes d’un Canot Léger de Sauvetage (CLS).
- **Point 10.1** : Le regroupement des CIS Ballots, Cuillé et Fontaines-Couverte au CIS Laubrières n’a pas confirmé la mission de balisage à ce nouveau CIS. Une modification de la réponse opérationnelle par l’implantation d’un Véhicule de Secours et d’Assistance aux Victimes (VSAV) au CIS Quelaines a impliqué une nouvelle réponse en matière de balisage. Cette mission est assurée par le CIS Villiers-Charlemagne. La mission balisage du CIS Bierné est assuré par l’engin de Premier Secours (PS). Le CIS Ballée ne dispose pas de l’engin adapté pour assurer la mission de balisage.
- **Point 11.1** : Référence au point 4.7
- **Point 12.1** : Le CIS Mayenne ne dispose pas d’un Véhicule de Transport de Personnels (VTP).

## 3.3 OPTIMISATION DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE

**Objectifs du SDACR « Risques Courants » 2017 - Orientations portant sur le matériel  
Etat de la mise en œuvre entre 2017 et 2025**

1 – SECOURS A PERSONNE	Situation 2017	Objectifs SDACR 2017	Situation 2025	Ecart
Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes	42 VSAV	+/- à 0	46 VSAV	+4
2 – SECOURS ROUTIER	Situation 2017	Objectifs SDACR 2017	Situation 2025	Ecart
Fourgon Secours Routier	1 FSR	1 FSR	1 FSR	0
Véhicule Secours Routier	8 VSR	2 VSR (- 6 VSR)	2 VSR	0
Fourgon Pompe Tonne Secours Routier	2 FPTSR	10 FPTSR	9 FPTSR 2 Camion-Citerne Rural Secours Routier (CCRSR)	+1
Remorque Secours Routier	4 RSR	0 RSR	0 RSR	0

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

2 bis - BALISAGE	Situation 2017	Objectifs SDACR 2017	Situation 2025	Ecart
Véhicule de balisage	0 VTU Balisage	13 VTU Balisage	12 VTU balisage + VPS Bierné	0
3 - INCENDIE	Situation 2017	Objectifs SDACR 2017	Situation 2025	Ecart
Fourgon Pompe Tonne	26 FPT	9 FPT (-17 FPT)	16 FPT	+7
Fourgon Pompe Tonne Secours Routier	2 FPTSR	10 FPTSR	9 FPTSR	-1
Camion-Citerne rural	13 CCR	20 CCR	14 CCR + 2 CCRSR	-4
Camion-Citerne Feux de Forêts	10 CCF	8 CCF	10 CCF	+2
Véhicule de Première Intervention	6 VPI	3 VPI	1 VPI + 2 CCRL	0
Moyen Élévateur Aérien	8 MEA	8 MEA	8 MEA	0
Camion-Citerne Grande Capacité	7 CCGC	8 CCGC + 3 Camion-Citerne Incendie	6 CCGC + 5 CCLC	0
Dévidoir Automobile	4 DA	6 DA	5 DA	-1
4 – OPERATIONS DIVERSES	Situation 2017	Objectifs SDACR 2017	Situation 2025	Ecart
Véhicule Tout Usage	42 VTU	19 VTU	21 VTU	+2
Véhicule Léger Utilitaire	41 VLU	55 VLU/VL/VL Infirmier	59 VLU/VL/VLI	+4
Véhicule Transport de Personnels	3 VTP	8 VTP	5 VTP + 3 VTUTP	0
Véhicule Tout Terrain	3 VLTT	3 VLTT	4 VLTT	+1
Embarcation	30 EMB	19 EMB	10 EMB + 3 CSL	-6

#### Commentaires

:

- **1- Secours à personnes** : L'écart de 4 VSAV entre 2017 et 2025 est consécutif à l'affectation d'un VSAV dans les CiS suivants :
  - CIS PONTMAIN
  - CIS QUELAINES
  - CIS CHANGE (2<sup>ème</sup> VSAV)
  - CIS LIGNIERES ORGERES
- **2- Secours routier** : L'écart d'un moyen secours routier est consécutif à l'affectation d'un FPTSR au CIS Changé. Par ailleurs, il a été fait le choix d'acquérir des camions-citerne-ruraux équipés de la polyvalence secours-routier.
- **3- Incendie** : L'écart de camion-citerne feux de forêt est consécutif à l'acquisition de 2 nouveaux véhicules dans le cadre d'un financement de l'Etat sous la forme d'un pacte capacitaire.
- **4- Opérations diverses** : L'écart d'embarcations est consécutif à la mise en œuvre des orientations du SDACR « risques particuliers » qui a redéfini les besoins.

#### OPTIMISATION DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

L'acquisition de nouveaux engins plus polyvalents pour la lutte contre l'incendie n'est pas à son terme en ce qui concerne le remplacement de Fourgon-Pompe Tonne par des Camions-Citernes Ruraux, cette action est réalisée pour les engins mixtes INC/SR. Face à la hausse de l'activité SSUAP et la disponibilité des SPV s'est réduite, les orientations validées dans le règlement opérationnel a conduit à l'affectation de 5 VSAV supplémentaires.

Les feux de forêts de 2022 ont conduit à réévaluer la stratégie départementale. Le SDACR 2017 axé sur les risques courants évolue vers une prise en compte des risques complexes, avec deux Camions Citernes Forestiers supplémentaires dédiés à cette menace qui ont conduit à réévaluer la stratégie départementale. Le SDACR 2026-2030 axé sur les risques courants évolue vers une prise en compte des risques complexes, avec deux engins supplémentaires dédiés à cette lutte.

## 3.4 ÉVALUATION DU SDACR «RISQUES PARTICULIERS» 2021

Objectifs du SDACR « Risques Particuliers » 2021		Objectif non atteint	Atteint partiellement	Atteint
1. Spécialité USAR (Sauvetage Déblaiement)				
1.1	Ne pas renouveler la spécialité sur Port-Brillet			X
1.2	Respecter l'effectif cible sur 95 % des effectifs		X	
1.3	Assurer la conformité avec la nouvelle organisation territoriale			X
1.4	Mettre à jour le règlement de spécialité en lien avec la mise à jour du règlement opérationnel		X	
1.5	Acheter les matériels destinés à la manœuvre de force (secours routier lourd)			X
1.6	Former les USAR 3 à l'expertise bâtiminaire			X
1.7	Former les USAR 3 et une partie des USAR 2 et des USAR 1 à la manœuvre de force (SR Lourd)			X
2. Spécialité Nucléaire – Radiologique – Biologique – Chimique – explosif (NRBCe)				
2.1	Organiser la spécialité de manière à la centrer sur l'Agglomération Lavalloise			X
2.2	Former 100 % des effectifs au Risques Radiologiques		X	
2.3	Former un RCH de niveau 4	X		
	Poursuivre la formation RCH3 des Chefs de colonne			X
	Poursuivre la formation RCH 2 des Chefs de groupe			X

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

2.4	Equiper tous les engins-pompe d'un explosimètre, d'un détecteur de monoxyde de carbone et maintenir la dotation de 2 tenues de type 3			X
2.5	Doter les CCLC de mouillant / moussant			X
2.6	Assurer le glissement des remorques émulseurs			X
2.7	Assurer le glissement des remorques poudres			X
<b>3. Spécialité Feux de Forêts / Espaces Naturels (FDFEN)</b>				
3.1	Développer la spécialité FDFEN			X
	Créer l'équipe pédagogique			X
3.2	Former 100 % des effectifs Chef d'agrès tout engin au FEN		X	
3.3	Former 100 % de la chaîne de commandement au FDF		X	
3.4	Former 30 % des effectifs sapeurs-pompiers volontaires des CIS dotés d'un CCF au FDF		X	
3.5	Former 50 % des effectifs sapeurs-pompiers professionnels des CIS dotés d'un CCF au FDF		X	
3.6	Disposer de 10 CCF – Acquisition de CCF normalisés			X
3.7	Disposer d'un minimum de 5 VLTT			X
3.8	Remplacer les VLC type Kangoo par des VLC avec des capacités tout chemin			X
3.9	Poursuivre, voire renforcer la politique de déploiement des CCR prévue au risque courant		X	

### 3. ÉVALUATION DES SDACR 2017 ET 2021

4. Spécialité Secours Nautique (SAV)				
4.1	Arrêter la spécialité Scaphandrier Autonome léger (SAL) au 31/12/2021			X
4.2	Mettre en place l'équipe pédagogique Sauveteur Aquatique (SAV)			X
4.3	Former l'équipe pédagogique		X	
4.4	Former les personnels SAV en débutant par le CIS Mayenne			X
4.5	Former 50 % des personnels SAV au Sauvetage en Eau Vive (SEV)		X	
4.6	Disposer de moyens de sauvetage ou de flottabilité dans les engins de 1 <sup>er</sup> secours le long de la Mayenne		X	
4.7	Equiper les personnes SAV			X
Embarcations				
4.8	Equiper les CIS mixtes avec des Canots de Sauvetage Léger (CSL)		X	
4.9	Equiper les 4 CIS (Ambrières – Andouillé – Changé – Daon) avec des Bateaux Lourds Métalliques (BLM) avec motorisation adaptée	X		
4.10	Equiper les autres embarcations de moteurs d'une puissance inférieure à la limite d'obligation du permis	X		
4.11	Réduire le nombre d'embarcations légères en respectant les préconisations du SDACR Risques Particuliers	X		
4.12	Doter le département d'une berce avec les embarcations à fond plat	X		
4.13	Doter le département d'une berce avec matériel de pompage (mutualisation avec objectif 4.12)	X		
<b>RÉSULTATS</b>		6 (15%)	13 (33%)	20 (52%)

#### LA REPONSE OPERATIONNELLE AUX RISQUES COMPLEXES

Le SDACR 2021 a identifié deux nouveaux risques sur le territoire nécessitant d'organiser une réponse opérationnelle spécifique, l'un concerne le risque radiologique et l'autre celui des feux de forêts et d'espaces naturels. L'ambition portant sur les effectifs formés aux risques radiologiques a été revue à la baisse. Les feux de forêts et d'espaces naturels de l'année 2022 ont conforté le besoin d'acquisition de compétences pour assurer une réponse opérationnelle dans ce domaine. Pour ce risque, au-delà du renforcement des engins de lutte contre l'incendie en bénéficiant du pacte capacitaire, l'objectif d'acquisition d'engins polyvalents pour la lutte contre les feux d'espaces naturels n'est pas totalement abouti. La création d'une équipe de sauveteurs aquatiques (SAV) pour répondre aux risques nautiques doit être encore renforcée et appuyée par la dotation d'embarcations implantées le long de la rivière La Mayenne.

- **Risque radiologique** : L'objectif de formation a été revu à la baisse, l'absence d'interventions sur la période et la disponibilité de cette compétence dans les départements voisins via le COTTRIM justifiant cette décision et interroge sur la nécessité du maintien de cette spécialité.
- **Feux de forêts et d'espaces naturels** : L'année 2022 a confirmé la nécessité d'un renforcement des compétences et des moyens. Si l'acquisition d'engins via le pacte capacitaire est en cours, celle d'engins polyvalents spécifiques reste inachevée.
- **L'équipe de sauveteurs aquatiques (SAV)** doit se développer avec des personnels (formés), des embarcations et du matériel le long de la Mayenne. Une réflexion sur le secteur de l'Oudon est nécessaire après la crue centennale de 2024.

#### Commentaires :

- **Point 2.2** : Par délibération du CASDIS du 15 décembre 2023, le seuil initial de 100 % des effectifs SPP formés aux risques radiologiques a été revu à hauteur de 50 %
- **Point 2.3** : Le référent de la spécialité n'a pas pu se former au niveau supérieur en raison du COVID. Par ailleurs, la possibilité aux chefs de groupe de mettre fin à leur recyclage ne permet pas d'atteindre l'objectif de former tous les chefs de groupe.
- **Point 3.2 à 3.5** : Les formations des personnels à la spécialité ont débuté fin d'année 2021. Pour tous les objectifs fixés, les résultats obtenus sont encourageant mais pas en adéquation avec les objectifs recherchés. Hors chaîne de commandement, l'objectif est de 167 personnels à former à la lutte contre les feux de forêts. Actuellement, 101 personnels sont formés, soit un objectif atteint à 60,5 %. Concernant la chaîne de commandement, le taux de réalisation est de 73 %.
- **Point 3.9** : L'objectif fixé de 20 Camions Citernes Ruraux au SDACR risques courants n'est pas atteint, y compris en comptabilisant l'acquisition des 2 Camions Citernes Ruraux Secours Routier (CCR-SR).
- **Point 4.3** : L'équipe pédagogique de la spécialité SAV doit être renforcée, notamment à la suite du départ de l'ex-référent de la spécialité.
- **Point 4.5** : La possibilité de places ouvertes à la formation au sauvetage en Eau vive est limitée, car dépendant de SDIS extérieurs. Près de 30 % des effectifs SAV sont formés SEV.
- **Point 4.6** : L'acquisition des moyens de flottabilité dans les engins de 1<sup>er</sup> secours dans les CIS situés le long de la Mayenne n'est réalisée.
- **Point 4.8 à 4.13** : L'affectation d'un canot Léger de Sauvetage au CIS Mayenne n'est pas effective. Par ailleurs, le marché d'acquisition d'une berce équipée de moyens de pompage et de bateaux à fond plat n'a pas été lancé. De même, l'acquisition des moteurs à la puissance adaptée n'est pas réalisée.



# 4

## Analyse des risques courants et complexes

### 4.1 DÉFINITIONS

**Un risque courant** est un risque se caractérisant par une forte probabilité d'occurrence associée à une faible gravité en termes d'effets sur les personnes, les biens et l'environnement.

Il est aussi appelé risque de la vie courante, risque quotidien ou encore risque de la vie quotidienne.

**Un risque complexe** est un événement identifié nécessitant une forte coordination interservices, une mobilisation toute particulière de compétences, d'expertise et d'équipements adaptés des différents acteurs du département voire de la zone.

Les risques complexes, d'une probabilité d'occurrence par nature plus faible, comprennent les risques dont l'emprise est localisée et fixe (site à risques) ou aléatoire (risque naturel par exemple) ainsi que les menaces. En tout état de cause, leurs effets sur les personnes, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble sont graves.



### 4.2 SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES (SSUAP)

#### FORCES

- Bon maillage territorial en VSAV
- Bon maillage territorial en VLI
- Qualité des véhicules et des matériels
- Protocoles infirmiers assez développés et complets
- Formation des personnels en gestes et soins d'urgences
- Mise en place des bilans dématérialisés
- Mise en place des effectifs complétés
- Réponse rapide avec les sacs prompt secours

#### FAIBLESSES

- Disponibilité des infirmiers sapeurs-pompiers (ISP) pour la couverture
- PUI non réglementaire, absence de pharmacien gérant, risque de rupture d'approvisionnement
- Nécessité d'avoir des effectifs complétés sur de nombreux départs
  - La réponse prompt secours armés par des jeunes SP



#### OPPORTUNITÉS

- Mise en place concertée de la garde ambulancière
- Renforcement de la réponse en intégrant les associations agréées de sécurité civile (AASC)
- Développement de partenariats pour les interventions à caractère médico-social (ICMS)

#### MENACES

- Menace de rupture capacitaire des transporteurs sanitaires privés (TSP)
- Disponibilité des bénévoles des AASC correspondant à la disponibilité de nos SPV
- Pérennité des AASC
- Réponse hospitalière (ouverture SAU, SMUR)

### 4.3 SECOURS ROUTIER (SR)

#### FORCES

- Matériels adaptés pour la protection sur AVP
- Répartition des moyens de protection adaptée
- Pas d'effectif complété sur ce type de départ
- Mode dégradé à 2 pour la fonction protection
- Rédaction en cours d'un guide de doctrine opérationnelle (GDO) avec prise de contact avec les partenaires
- Mise à disposition d'outil numérique pour la prise en compte des dangers dans les moyens de secours routier
- Complémentarité des moyens Protection / Secours Routier léger / SR moyen / SR lourd
- Les moyens de désincarcération sont récents et moins encombrants
- La place dans les FPTSR est plus importante et permet une nouvelle réflexion
- Nombre restreint de personnels spécialisés en SR lourd
- Formation en désincarcération de qualité

#### FAIBLESSES

- Tous les véhicules de protection ne sont pas encore mis à jour
- Formation « balisage » inexistante
- Répartition des moyens inadaptés
- Faible activité en protection et/ou en désincarcération de certains CIS
- Lorsque le 1<sup>er</sup> CIS n'arme pas le moyen de protection, le second se présente plus tardivement sur les lieux
- Difficulté de désincarcération des nouveaux véhicules
- Certains CIS équipés de véhicule de protection ne disposent pas d'outil numérique d'aide à la décision
- Occurrence de désincarcération faible
- L'outil mixte mis en service dans les FPTSR n'est pas en adéquation avec les missions
- Personnels formés en SR lourd éparpillés dans le département et ne disposant pas de matériel de secours routier dans leur CIS
- Peu ou pas de manœuvres combinées entre désincarcération et SDS

#### OPPORTUNITÉS

- Collaboration avec les services partenaires
- Lancement de la standardisation des pièces de sécurité pour l'ensemble des véhicules
- Localisation précise de l'AVP par géolocalisation ou E-call
- Possibilité d'avoir accès au SIV (ou presque)
- Couverture en hélismur

#### MENACES

- Carence des services partenaires
- Délai d'intervention des services partenaires
- Assurer des missions qui ne sont pas de notre ressort (notamment en balisage et circulation)
- Multiplication des énergies alternatives
- Le département ne dispose pas de trauma-center faisant perdre du temps sur la prise en charge de la victime
- Augmentation du nombre d'intervention en lien avec E-call
- Compréhension de nos méthodes et procédures par le personnel médical SMUR



### 4.4 INCENDIES (INC)

#### FORCES

- Cœur de métier, fédère les SP / pas d'accident majeur sur intervention
- Investissement du SDIS dans les nouveaux outils (CT, tablettes, RSF...)
- Faible sollicitation des SP
- Plateau technique Saint-Berthevin / Référent de domaine
- Adaptation des engins / répartition sur le territoire
- Complémentarité de tous les CIS avec les effectifs complétés

#### FAIBLESSES

- Occurrence faible / risques fort pour SP -> formation feux réels
- Faible sollicitation des SP
- Coût du sauvé non mesuré
- Formation des SP tardive
- Un départ pour feu mobilise de nombreux SP / respect des POJ
  - Compétence non mesurée (doute sur la compétence)

#### OPPORTUNITÉS

- Orientation vers de nouveaux outils
- Intégration du principe de « marche en avant » dans les nouveaux CIS
- Subvention état pour le renouvellement de certains engins ou matériels (CCF, ...)
- Mutualisation des moyens avec NexSIS

#### MENACES

- Dérèglement climatique / usage de l'eau
- GDO toxicité des fumées v3 : amiante / FPAS
  - Feux Véhicule Energie Alternative
- Evolution du corpus doctrinal / complexité des procédures
- Mise en place d'un suivi médical des SP / reconnaissance de maladies professionnelles imputables au service
- Risques de contentieux
- Formation à feux réels polluante et dérangeante



### 4.5 INCENDIE FEUX DE FORÊTS ET D'ESPACES NATURELS (INC FDFEN)

#### FORCES

- Partenariat avec le milieu agricole et forestier ainsi que les opérations de prévention
- Matériels opérationnels récents
- Intérêt des SP pour la spécialité
- Nombre important de points d'eau naturels ou artificiels (PENA) dans le département
- Intégration de la réponse FDFEN dans les conventions inter-départementales d'assistance mutuelle (CIAM)

#### FAIBLESSES

- Effectifs formés insuffisants
- Equipements des engins (non normalisés pour tous les CCF)
- Dépendance pour la formation avec l'UIISC
- Réponse extra-zonale difficile à atteindre
- Inadéquation entre le contenu de la formation UIISC et les besoins en Mayenne (moyens aériens)
- Compétences sous-utilisées sur l'armement de base
- La formation initiale des équipiers n'intègre pas le FDF1 pour le CIS doté d'un CCF
- Les carences de conducteurs formés à la conduite tout terrain (COD2) pour les CCF



#### OPPORTUNITÉS

- Fonds vert / Européens / Pacte capacitaire
- Expérience des renforts extra-départementaux
- Application des directives OLD
- Communication et sensibilisation sur l'utilité du débroussaillage
- Le réseau FDF de la ZDS Ouest et les outils mis en œuvre avec les PPFCl
- Prise de conscience avec la loi 10 juillet 2023

#### MENACES

- Les montants des investissements par rapport aux risques du département
- Extension géographique du risque liée à l'évolution climatique
- Les bois et massifs non entretenus ainsi que leurs accès

### 4.6 UNITÉ DE SAUVETAGE APPUI ET RECHERCHE (USAR)

#### FORCES

- Nombre de spécialistes
- Diversité des profils
- Disponibilité des personnels
- Le potentiel opérationnel journalier (POJ) est atteint à 100 % des objectifs
- Tous les matériels sont dans un véhicule adapté
- Valorisation des compétences professionnelles des SPV
- Permet de combler l'absence de secours en milieu périlleux et montagnes (SMPM)
- Disposer d'une réponse en risque bâtimentaire pour sécuriser nos intervenants

#### FAIBLESSES

- Localisation des personnels disponibles
- Véhicule, délai de route selon la localisation de l'intervention
- Gabarit du véhicule
- Spécialité vieillissante
- Nombre de USAR 3
- Lourdeur de déclenchement pour le CTA
  - Méconnaissance des possibilités par les chefs d'agrès et de groupe
  - Manque un vecteur rapide
  - Suivi du matériel posé sur intervention

#### OPPORTUNITÉS

- Mise à jour du RO Spécialité
- Intégrer la connaissance de la spécialité à la chaîne de Commandement dès le niveau chef d'agrès
- Mise en place d'une communication opérationnelle et développement du RETEX
- Intégrer des colonnes de renfort pour améliorer notre expérience et nos compétences
- Intégration d'un « professionnel » du bâtiment dans l'équipe d'encadrement et au niveau zonal

#### MENACES

- Absence de candidats sur certains niveaux
- Extension des missions ne relevant pas de la spécialité
- Responsabilité du SDIS sur des missions en risque bâtimentaire hors intervention de secours



### 4.7 NAGEURS SAUVETEURS AQUATIQUES (SAV)

#### FORCES

- Nombre d'embarcations et types différents
- Organisation de la spécialité
- Equipements et qualité de flottabilité des SAV
- Dotations en matériels complémentaires
- Dotations spécifiques dans les VSAV
- Spécialité SAV assurée par les 2 statuts (SPP et SPV)
- Faiblesse d'engagement des véhicules PPABE
- Pas de déclenchement d'embarcation sans permis fluvial
- Double statut en double affectation
- Création d'une formation COD 4 interne au SDIS

#### FAIBLESSES

- Motorisation non adaptée pour certaines embarcations
- Obligation d'avoir le permis pour piloter toutes les embarcations
- Nombre de permis par CIS
- La dépendance des véhicules PPABE
- Manque de COD 4
- Pas d'obligation d'avoir un COD 4 au départ
- Prise d'air des VLHR en partie basse ne permettant pas l'immersion
- Véhicule dédié
- Lot de bord des embarcations
- Aucune FMPE de conduite prévue
  - Aucune liste d'aptitude de conduite embarcation
  - Nombre de SP formé aux inondations en fort courant insuffisant
  - Une embarcation nécessite le permis BE pour la tracter
  - Manœuvre d'un véhicule avec une embarcation
  - Obligation de test annuel de SAV avec présence de SAV 3
  - Répartition des SAV par CIS et répartition des statuts



#### OPPORTUNITÉS

- Formations réalisées hors département (SDIS)
- Mise à jour de la cartographie des mises à l'eau
- Mettre en place une collaboration avec le service de navigation du Conseil Départemental
- Plateaux techniques extérieurs

#### MENACES

- Absence de candidats sur certains niveaux
- Extension des missions ne relevant pas de la spécialité
- Responsabilité du SDIS sur des missions en risque bâtiminaire hors intervention de secours

### 4.8 ÉQUIPES SPÉCIALISÉES DANS LES RISQUES NRBCe (NUCLÉAIRE, RADIOLOGIQUE, BIOLOGIQUE, CHIMIQUE ET EXPLOSIF)

#### FORCES

- Organisation de la spécialité
- Capacités de détection et d'évaluation de l'exposition des personnels et de la population aux produits chimiques industriels, aux rayonnements ionisants et aux scénarios malveillants à caractère NRBCe
- Achat récent de matériels de détection chimique
- Mécanisme de pacte capacitaire dans le financement de moyens de détection par l'Etat
- Dynamique de certains cadres
- Pilotage zonal NRBCe

#### FAIBLESSES

- Organisation opérationnelle des cadres NRBCe – Cumul de fonctions RCH 3 et chef de groupe premier COS et planning prévisionnel ne permettant pas d'avoir un cadre opérationnel de niveau 3 24h/24h.
- Peu d'interventions
- Difficulté de gestion de la maintenance
- Les moyens opérationnels de la spécialité ne sont armés que par les effectifs du CIS Laval
- Disponibilité des personnels pour armer une équipe RCH d'intervention (6 pax)

#### OPPORTUNITÉS

- Pacte capacitaire / fonds vert / Européens
- Expérience des autres SDIS
- Présence au sein de l'équipe zonale NRBCe, maintien des réseaux de compétences
- Etudier l'engagements réflexes du VIRT (Intoxication CO, fuite de gaz en PGR, incendie dimensionnant...)
- Transférer le suivi de maintenance des matériels au GLI
- Maintenir la capacité de détection et d'évaluation des rayonnements ionisants par le maintien en compétence de 3 à 4 cadres de niveau 3 et de matériels de détection et de quantification
- Développer la possibilité d'armement des moyens opérationnels par des effectifs extérieurs au CIS Laval
- Développer les compétences et les outils dans le cadre de l'évaluation de la toxicité des fumées d'incendie
- Développer les partenariats institutionnels publics et privés, dans le cadre des renforts capacitaires et du réseau d'experts

#### MENACES

- L'actualité internationale et les scénarios de vulnérabilité, l'évolution des risques
- Trajectoire des autorités sur les fumées d'incendie
- Difficultés d'approvisionnement matériels, notamment EPI
- Maintien des compétences et formation





# 5

## Rapport Coût-efficacité

### **Ce chapitre met en regard les coûts de la politique publique de secours d'urgence du SDIS le bénéfice sociétal de son action.**

En se basant sur le mémento 2025 de la DGSCGC relatif à la méthodologie de la valeur du sauvé par les Services d'Incendie et de Secours, le SDIS de la Mayenne a analysé 3 interventions différentes pour illustrer la valorisation de l'action des secours.

Il a été choisi 3 types d'intervention du quotidien :

- un secours à personne,
- un incendie d'habitation
- un feu d'espaces cultivés.

Ce sont des interventions qui illustrent l'activité courante du SDIS.

### **La valeur du sauvé correspond à une estimation des dommages évités grâce à l'intervention des sapeurs-pompiers.**

Elle permet de quantifier les bénéfices sociétaux de leurs actions, en prenant en compte les vies humaines, les biens matériels et l'environnement préservé.

Pour la rendre plus concrète, le choix a été fait de la traduire en valeur monétaire.

## **5.1 LES SECOURS ET SOINS D'URGENCE À PERSONNE**

### **FAITS**

Le 14 mai 2025, un jeune de 14 ans fait un malaise pendant une séance de foot à Laval.

Un sapeur-pompier volontaire (SPV) présent sur les lieux effectue les premiers gestes. La victime fait un arrêt cardio-respiratoire.

Le SPV a débuté de façon précoce un massage cardiaque et ranime la victime.

L'équipage d'un VSAV a poursuivi la réanimation suite à de nouveaux arrêts cardiaques.



La victime était en état grave (urgence absolue), des gestes salvateurs ont été réalisés (massage cardiaque), la valeur du sauvé est : **la vie maintenue.**

**A titre indicatif, la valeur d'une vie sauvée en France est estimée à 4,077 millions\* d'euros en 2024.**

\*Source : France stratégie, mémento DGSCGC

### 5.2 UN INCENDIE D'HABITATION

#### FAITS

Le 6 décembre 2024, un feu de longère sur la commune de Contest.

D'une surface de 250 m<sup>2</sup> dont 150 m<sup>2</sup> habitable, la longère n'est détruite qu'à 19% grâce à l'action des secours, ce qui représentait 47 m<sup>2</sup> de la surface habitable.

Pourtant, à l'arrivée des secours, le feu était en plein développement.

➔ **Avec une surface préservée de 203 m<sup>2</sup>, la valeur totale du sauvé (bien immobilier) est estimée à 176 211€.**

### 5.3 UN FEU D'ESPACES CULTIVÉS

#### FAITS

Le 4 juillet 2025, sur la commune de Ballots, un feu de champs de blé qui menace, outre les cultures, une habitation et des bâtiments agricoles (hangar...).

➔ **Sur les 47 hectares menacés, seuls 17,5 ont brûlé. L'action des sapeurs-pompiers a permis de préserver l'équivalent de 41 451€ de valeur agricole, sans parler des biens immobiliers qui ont été épargnés des bâtiments agricoles (hangar...).**





# 6

## **Orientations stratégiques 2026 > 2030 et indicateurs**

## 6.1 LES ORIENTATIONS

1

Face à la nécessité d'un engagement opérationnel révisé, renforcer la disponibilité, la complémentarité et la compétence des sapeurs-pompiers pour un corps départemental performant

**RESSOURCES ET EFFECTIFS**

2

Face à l'accroissement de la sollicitation du SDIS 53, recentrer l'action de l'établissement sur les missions de secours d'urgence

**LES MISSIONS**

3

Face à l'évolution et la complexification des risques, adapter la réponse capacitaire du SDIS avec une logique de complémentarité intra et extra-départementale, et, de politique publique territoriale résiliente

**LA RÉSILIENCE**

## ORIENTATION

1

Face à la nécessité d'un engagement opérationnel révisé, renforcer la disponibilité, la complémentarité et la compétence des sapeurs-pompiers pour un corps départemental performant

## OBJECTIFS

1

Rénover l'engagement SPV pour une réponse adaptée et performante sur l'ensemble du territoire

2

Renforcer la disponibilité diurne pour assurer une couverture opérationnelle continue, efficace et limiter la rupture capacitaire

3

Développer les compétences des sapeurs-pompiers pour s'adapter aux évolutions des missions

4

Garantir l'intégrité et la sécurité des personnels et de l'établissement tout en préservant le modèle

**ORIENTATION**

**2**

**Face à l'accroissement de la sollicitation du SDIS 53, recentrer l'action de l'établissement sur les missions de secours d'urgence**

**OBJECTIFS**

**1**

Porter à la connaissance de la population et des partenaires le champ missionnel des sapeurs-pompiers de manière à recentrer la sollicitation

**2**

Etablir une coordination efficiente entre les différents services et partenaires en mesure d'apporter une réponse dans les domaines pour lesquels le SDIS est hors du champ missionnel

**3**

De manière à palier l'indisponibilité des VSAV de part une augmentation de la sollicitation et des délais de mobilisation, disposer d'une réponse adaptée permettant de ne pas gréver la réponse d'urgence

ORIENTATION

3

Face à l'évolution et la complexification des risques, adapter la réponse capacitaire du SDIS avec une logique de complémentarité intra et extra-départementale, et, de politique publique territoriale résiliente

OBJECTIFS

1

Renforcer et adapter la capacité opérationnelle pour répondre aux évolutions climatiques

2

Adapter la réponse opérationnelle en matière de lutte contre les risques technologiques et industriels

3

Maintenir une capacité de réponse en matière de risque bâtimentaire tout en adaptant la réponse opérationnelle en matière de secours routiers lourds

4

Conserver la capacité de projection de moyens drones (thermique et vidéo)

5

Renforcer la résilience du territoire en encourageant le principe du citoyen acteur

6

Réduire les vulnérabilités du SDIS, accroître son autonomie et préparer les intervenants aux menaces

A photograph showing five emergency responders in high-visibility orange and yellow vests and helmets pushing a stretcher on a railway track. A train is visible in the background. The text '6.2 LES MESURES DU SDACR 2026 > 2030' is overlaid on the image.

## 6.2 LES MESURES DU SDACR 2026 > 2030

### 6.2 LES MESURES DU SDACR 2026 > 2030

Face à la nécessité d'un engagement opérationnel révisé, renforcer la disponibilité, la complémentarité et la compétence des sapeurs-pompiers pour un corps départemental performant.

# RESSOURCES ET EFFECTIFS

- 1** Renforcer les centres d'appui fortement sollicités par la mise en œuvre des gardes postées : Evron (3 postes d'adjudant de SPP pour planification, conventions et compétences opérationnelles affectation GT).  
En fonction du RETEX, ce dispositif pourrait être étudié d'ici 2030 sur, les CIS Craon, Javron, Meslay et Ernée.
- 2** Programmer les constructions des CIS Pré-en-Pail, Gorrion, Montsûrs, Argentré, Château-Gontier ; la rénovation des CIS Changé et Laval ; la fusion des CIS Chailland-La Baconnière, Juvigné-Saint-Pierre-des-Landes.
- 3** Permettre aux sinistrés de bénéficier d'un moyen de secours adapté en 30 mn après le déclenchement dans 90 % des situations, et adapter la réponse de la chaîne de commandement en conséquence.
- 4** Permettre aux sinistrés de bénéficier d'une réponse secours et soins d'urgence aux personnes (SSUAP) en 20 mn après le déclenchement dans 90% des situations d'urgences.
- 5** Affecter un VSAV par CIS réalisant plus de 60 SSUAP/an pour permettre de conforter et répartir la sollicitation opérationnelle.
- 6** Elargir les profils de recrutement (diversité, genre, CSP et engagement différencié), dans un périmètre géographique plus large (gardes postées) et investir sur la jeunesse au travers des filières de formation (stagiaires, JSP, cadets, BACPRO MS).
- 7** Fidéliser et pérenniser l'engagement volontaire (analyser les freins, proposer de nouvelles perspectives, renforcer l'accompagnement des chefs CIS, systématiser le « retard à l'embauche »).
- 8** Différencier les potentiels opérationnels jour et nuit (POJ / PON) entre l'astreinte jour et nuit en fonction des besoins opérationnels.
- 9** Permettre le double statut SPP / SPV opérationnel et formation dans la limite de la directive européenne du temps de travail (DETT) par un engagement dans le CIS à proximité du domicile (hors CIS de rattachement SPP).

**ACTIONS**

2026 : Evron
En fonction du RETEX, ce dispositif pourrait être étudié d'ici 2030 sur, les CIS Craon, Ernée, Meslay, Javron
Prévoir la création d'1,5 postes d'adjudant SPP par CIS en gardes postées (adjudant de SPP pour planification, conventions et compétences opérationnelles affectation GT)
Modification du paramétrage OXIO
Affectation d'un VSAV sur le CIS Ballée (sous réserve des locaux fournis par la commune)
Cadre géographique de la mesure (communauté de centre ou périphérique dans laquelle se trouve le CIS en gardes postées)
Définir les possibles après un temps de management pour les SPV (accompagnement des formations, participation à des forums, tutorat de chefs CIS...)
Fixer les nouveaux potentiels opérationnels notamment la nuit tout en maintenant des potentiels minima dans certains CIS
Lister les SPP, hors SPP en équivalence horaire de gardes, résident hors de la commune de rattachement SPP Démarcher les SPP identifiés pour souscrire un engagement SPV Fixer les règles d'emploi (limite DETT)

**INDICATEURS DES ACTIONS**

Création de postes et planification des gardes de 12h - mise en œuvre au second trimestre 2026
Aucun
Recrutement et formation
Comparaison autres SDIS : retrait du délai de traitement des appels
Fait / Non fait
Disponibilité en journée semaine comme critère de recrutement - intégration des règles dans les PGV
Taux de chefs de centre SPV maintenu dans une activité technico-administrative
Requête de contrôle des astreintes utilisées et respect du RO Vérification par le GT chaque mois pour tenir le budget en rapport au RO

**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Amélioration armabilité sur secteur Evron et pourcentage d'arrivée dans les délais du SDACR Taux de non engagement
Amélioration armabilité sur les secteurs de chaque centre et pourcentage d'arrivée dans les délais du SDACR Taux de non engagement
Taux de remplissage des gardes et % d'armement en CATE ou conducteur
Suivi du taux de situations répondant à la cible de 30 mn
Taux d'armabilité de l'engin
Taux de réalisation gardes postées suivi de la disponibilité Evolution des conventions employeurs pour gardes
Diminution du nombre de cessation d'activités après le 1er engagement de 5 ans ratio convention retard à l'embauche / nombre de SPV
Respect du POJ/PON
Fixer parmi les SPP recensés le taux de double statut SPP/SPV souhaité Evolution du taux de réalisation des POJ

Face à l'accroissement de la sollicitation du SDIS 53, recentrer l'action de l'établissement sur les missions de secours d'urgence.

### 2

## LES MISSIONS

- 10** Réduire les modes dégradés d'engagement SSUAP, étudier la mise en place d'un officier de coordination santé au CTA (sous condition de financement ARS), affiner les paramètres d'engagement et mieux dimensionner les moyens selon la nature des sollicitations, permettant de se recentrer sur le secours d'urgence et non le transport préhospitalier.
- 11** Traiter les appels abusifs ou récurrents par des mesures adaptées (administratives, sociales, juridiques, interservices).
- 12** Développer les partenariats locaux d'interventions à caractère médico-social (ICMS), organiser des capacités communes (détection précoce de feux de forêt et d'espaces naturels (FDFEN))
- 13** Renforcer la sûreté (plan de sûreté / PSSI), inventorier les vulnérabilités et mettre en œuvre un plan de continuité d'activités.
- 14** Former aux risques d'agression, travailler l'intervention conjointe avec les forces de sécurité, développer une posture de sécurité commune, anticiper les menaces nouvelles ou émergentes.
- 15** Suivre les activités et le temps de travail pour renforcer l'efficacité et l'adéquation moyens-besoins.
- 16** Mettre en place une salle de coordination physique ou virtuelle pour assurer une vision partagée et une réponse interservices efficace, tout en s'appuyant sur le déploiement du logiciel de gestion de l'alerte et des opérations NEXSIS pour mutualiser les forces et améliorer les sollicitations de la population.

**ACTIONS**

- Démarche de financement auprès de l'ARS de la VLS St Berthevin  
Réétudier les paramètres d'engagement selon la nature des missions  
Fixer l'armement engin selon la nature des missions
- Revoir les armements pour motifs d'engagement en fonction de la pathologie (VSAV à 2 pour carences)
- Mettre à jour la délibération CASDIS pour la tarification applicable aux missions ne relevant pas des SP ou actes d'incivilités : animaux en divagation, appels abusifs ou récurrents; feux volontaires en période d'arrêté préfectoral interdisant ces derniers  
Systématiser le dépôt de plainte et la demande de réparation financière lors d'appels abusifs
- Coordination et rédaction des process liés les ICMS
- Engager les démarches auprès des propriétaires forestiers pour le déploiement et la prise en charge d'un système de détection des feux (IA)
- Mesure relevant de l'objectif de résilience  
Rédaction d'un PCA  
Rédaction d'un PSSI
- Former des SPP aux interventions avec agressions via le CNFPT  
Former l'effectif SPV des CIS mixtes à ces risques
- Former les SOG des CIS à l'utilisation d'AGATT
- Systématiser le suivi des activités dans AGATT pour tous les agents de l'établissement
- Définir les modes de coordination interservice à partir d'une plateforme virtuelle à travers l'outil NEXSIS

**INDICATEURS DES ACTIONS**

- Diminution des carences jour non déclarées  
Réduction du nombre d'interventions SSUAP  
Amélioration de la qualification des carences à l'appel  
redéfinition des armement par nature d'intervention
- Modification note opérationnelle
- Réduire la nombre de sollicitation par une mesure dissuasive
- Process validés avec les partenaires
- Réduire le nombre d'intervention  
Limiter l'engagement de moyens opérationnels FDFEN
- Validation par le chef d'établissement
- 100 % des SPP formés aux agressions et au port et techniques GRES  
former 50% des SPV au GRES
- 100% des sous-officiers de garde
- 100% des activités
- Conforter l'analyse commune de la nature d'une demande de secours en SSUAP à partir de 240 items

**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

- Améliorer (à la baisse) le seuil de rupture capacitaire en effectif  
rapprochement du nombre de carences déclarées et des carences réelles
- Amélioration armabilité des autres engagements
- Diminution des interventions hors champs missionnels
- Diminution de ce type d'interventions
- Améliorer (à la baisse) le seuil de rupture capacitaire en effectif et la surface brûlée
- Suivre le temps d'activités planifiés des SPV limité à 649 h/agent
- Réduire le nombre de carences (réduire les états contradictoires entre SDIS/SAMU)  
Abaisser la sollicitation opérationnelle

Face à l'évolution et la complexification des risques, adapter la réponse capacitaire du SDIS avec une logique de complémentarité intra et extra-départementale, et, de politique publique territoriale résiliente

### LA RÉSILIENCE 3

- 17** Elargir l'accès aux formations de spécialités dans les territoires pour garantir les engagements.
- 18** Former un équivalent de 4 binômes SAV/SEV (effectif cible 56 agents) et adapter la réponse opérationnelle en embarcations de sauvetage.
- 19** Recentrer la réponse opérationnelle en matière de reconnaissance et d'intervention NRBCe en spécifiant les missions du SDIS 53 sur le risque radiologique et les autres risques technologiques au regard des capacités du SDIS
- 20** Intégrer la formation FDF 1 à la formation initiale des personnels des CIS dotés d'un CCF ( à l'image du secours routiers, moyens aériens...) et compléter la formation de la chaîne de commandement de ce risque.
- 21** Acquérir des engins de lutte contre les feux de forêts pour constituer 3 GIFF.
- 22** Continuer à former les spécialistes USAR pour maintenir la réponse opérationnelle et adapter un vecteur d'intervention sur le Nord.
- 23** Pérenniser la capacité de projection de moyens drones (thermique et vidéo) en pérennisant l'acquisition d'équipement et la formation des télépilotes

**ACTIONS**

Ouvrir les possibilités d'inscription dans l'ensemble des CIS de la Communauté de centres du véhicule spécialisé
Intégration dans le PPDC
Ouvrir la spécialité RCH aux SP de la communauté de communes Former 100% des SPP de la CC à la spécialité
Supprimer la spécialité RAD - maintien de l'outil NRBCe 3
Mise à jour des régimes indemnitaires
Vente des matériels et équipement RAD
Intégration dans le PPDC
Acquisition et équipement de 2 CCF supplémentaire dans le PPI MR
Maintien d'un effectif de référence à 80 indépendamment du CIS d'affectation
Intégration de cet équipement dans le PPI matériels roulants
Affectation du VSD au CIS Château Gontier après construction de ce dernier
Intégration dans le PPDC de la formation des télépilotes au permis européen
Maintien en condition opérationnel du matériel

**INDICATEURS DES ACTIONS**

Ouverture des candidatures hors des CIS d'accueil des agrès des spécialités
Ouverture des candidatures essentiellement pour les SPV sur les CIS à proximité de la Mayenne et du bassin de Craon
Ouverture des candidatures aux CIS de la CC de Laval et 100% des SPP
Arrêt de la formation
Edition des arrêtés individuels
Vente des matériels
Former 50% des effectifs chefs de groupe 100% des effectifs des 12 CIS d'ici 2030
12 CCF sur le parc départemental
Maintien de l'offre de formation dans le PPDC
Armement d'un VTU USAR
Affectation du VSD
Maintien de l'offre de formation dans le PPDC
Vérification annuelle pour garantir l'engagement et la retransmission de la vidéo

**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Taux d'armabilité des spécialités
Amélioration de l'armabilité à 8 SAV pour 90% du temps
Amélioration de l'armabilité pour 90% du temps
1 chef de groupe FDF3 par jour de juin à septembre Amélioration de l'armabilité
Armabilité à 90%
Suivi du taux de situations répondant à la cible de 30 mn
Disposer d'un télépilote en tout temps
Armabilité de la spécialité

LA RÉSILIENCE 3

- 24** Acquérir du matériel d'extinction et d'alimentation et se former aux feux industriels de grand volume et garantir la capacité du SDIS à déployer un débit de 360 m<sup>3</sup>/h (pompage et projection).
- 25** Utiliser les médias pour expliquer l'organisation de la sécurité civile, promouvoir les initiatives locales, encourager la participation citoyenne.
- 26** Sensibiliser agents, élus, population, acteurs socio-économiques et collectivités à la sécurité civile, la gestion de crise, la résilience et les bonnes pratiques (SSQVS, citoyen sauveteur, prévention, réserves communales...)
- 27** Raccourcir le délai pour être opérationnel (équipier) sur le tronc commun (80% SSUAP en 6 mois). Veiller à ce que les parcours de formation répondent aux besoins opérationnels des CIS tout en garantissant une montée en compétence progressive.
- 28** Individualiser la formation par des parcours qualifiants ( Conduite, management, commandement...).
- 29** Systématiser les conventions de formation des sapeurs-pompiers volontaires

INDICATEURS

**ACTIONS**

Transformer les pompes des 3 CCLC pour atteindre cet objectif (PPI MR)

Rapprochement du SAVAC avec les médias locaux et conception des supports et messages  
Création de la réserve départementale de sécurité civile

Recrutement de 4 à 6 engagés de service civique par an

Recrutement d'un officier en charge des conventions et de la réserve départemental au sein du SAVAC

Prise en compte dans la planification du PPDC

Intégration des parcours dans les principes de gestion des SPV

Aller à la rencontre des employeurs des SPV

**INDICATEURS DES ACTIONS**

1 CCLC par an réalisé d'ici 2028

Création de la RDSC en 2026

Nombre de sessions de formation

Nombre de formation à destination des élus  
Nombre d'utilisation de la RDSC

Nombre de sessions de formation en rapport au nombre de SPV recrutés

intégration dans le document présenté au CASDIS

Nombre d'entreprises ou collectivités visitées

**INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Utilisation régulière de la RDSC

Au moins 1000 personnes formées par an

Augmentation du ratio SPV/SPV conventionnés

80% des recrues formés SSUAP en 6 mois

Amélioration de la compétence des agents pour augmenter l'armabilité par fonction

Taux de conventions signés en % sur les SPV travailleurs





**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DE LA MAYENNE**

Rue de l'Eglanière  
53940 Saint-Berthevin  
[www.sdis53.fr](http://www.sdis53.fr)

Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques





# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

GROUPEMENT DE LA PREVENTION ET DE  
LA REPONSE OPERATIONNELLE

Dossier suivi par :  
Lieutenant-colonel COGNARD  
Tel : 02 43 59 16 15  
[jean-christophe.cognard@sdis53.fr](mailto:jean-christophe.cognard@sdis53.fr)

N/réf : N°25-371 SDIS/GPRO/JCC/ED

### **ARRETE SDIS N° 2025-1503 du 31 décembre 2025** Portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de la Mayenne.

**La préfète de la Mayenne,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté du S.D.I.S. n°2017-447 du 26 avril 2017, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques Courants (SDACR) de la Mayenne ;

VU l'arrêté du S.D.I.S. n°2020-1112 du 6 novembre 2020, portant approbation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques Particuliers (SDACR) de la Mayenne ;

VU l'avis du conseil départemental du 7 novembre 2025 ;

VU la présentation réalisée aux chefs de service de l'Etat le 9 décembre 2025 ;

VU l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) du 3 décembre 2025 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 9 décembre 2025 ;

VU l'avis de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) du 11 décembre 2025 ;

VU l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 19 décembre 2025 ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) de la Mayenne 2026-2030, annexé au présent arrêté, est approuvé.

**ARTICLE 2** : Il entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ARTICLE 3** : Les arrêtés préfectoraux n°2017-447 du 26 avril 2017 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques courants et n°2020-1112 du 6 novembre 2020 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques pour le volet risques particuliers sont abrogés au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

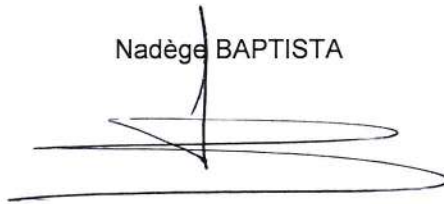
**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes 6, allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5** : Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) peut être consulté sur demande au siège du service départemental d'incendie et de secours de la Mayenne, sur le site internet de ce dernier ainsi que sur le site internet des services de l'Etat du département.

**ARTICLE 6** : Le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet de Madame la préfète, les sous-préfets de MAYENNE et CHATEAU-GONTIER, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Mayenne.

Laval, le 31 décembre 2025

Nadège BAPTISTA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke, positioned below the printed name.